Canadian
Pamphlets
03839

Raymond, M.

Discours sur l'action de Marie...

Pamph
Theol
Doct.
R.

DISCOURS

SUR

L'ACTION DE MARIE

DANS LA SOCIÉTÉ

PRONONCÉ DEVANT

L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE

LE 8 DECEMBRE 1872

PAR LE RÉVÉREND M. RAYMOND
Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

QUEBEC
OVIDE FRÉCHETTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
23, Côte Lamontagne
1873

J. A. Fillion

DISCOURS

SUR

L'ACTION DE MARIE

DANS LA SOCIÉTÉ

IMPRIMÉ PAR P.-G. DELISLE, QUÉBEC

DISCOURS

SUR

L'ACTION DE MARIE

DANS LA SOCIÉTÉ

PRONONCÉ DEVANT

L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE

LE 8 DECEMBRE 1872

PAR LE RÉVÉREND M. RAYMOND

Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

QUEBEC

OVIDE FRÉCHETTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

23, Côte Lamontagne

1873

AVANT-PROPOS DE LA SECONDE EDITION

Quand je prononçai, le 8 decembre dernier, devant l'Union Catholique de St. Hyacinthe, mon discours sur " L'Action de Marie dans la Société," je n'avais point d'autre but que celui de rendre un hommage à la glorieuse Reine du ciel et de la terre, en appelant l'attention de mon auditoire sur sa puissance et sa grandeur manifestées par les merveilles qu'elle avait opérées. C'était une nouvelle expression d'une idée dont j'ai souvent cherché à pénétrer les esprits, l'intervention permanente de l'ordre surnaturel dans celui de la nature morale et matérielle, la nécessité de chercher dans les régions célestes la solution des questions soulevées par les faits accomplis sur la terre. Ainsi que je l'ai exprimé en commençant ce discours, la pensée de traiter ce sujet m'avait été inspirée par le pélérinage si solennel et si grandiose qui venait d'avoir lieu à Lourdes.

En montrant l'action de Marie dans la société, j'étais naturellement amené à parler des effets du culte de la Sainte Vierge dans notre propre pays, et j'ai cru devoir lui attribuer la conservation de la foi catholique dans toutes les classes de notre société. J'avais déjà eu plusieurs fois l'occasion d'affirmer que nous étions le peuple le plus religieux du monde et que l'Eglise trouvait ici une soumission générale à ses doctrines. J'avais énoncé ce fait en termes très explicites dans une lecture sur la *Tolérance*, faite à Montréal devant une société d'élite, et dans un article intitulé : *Enseignement des événements contemporains*, publié en 1871 dans *La Revue Canadienne*. Personne n'éleva la moindre réclamation contre cette assertion répétée. Ce que j'ai dit à ce sujet dans mon récent discours, pour être plus circonstancié, n'affirme rien de plus.

Cependant, je dois le dire, j'ai songé que l'hommage que je rendais à la foi de notre pays pouvait ne pas avoir l'approbation d'un certain parti qui, depuis quelque temps avait entrepris de nous ravir notre gloire religieuse, en répétant que le libéralisme et le gallicanisme, erreurs positivement opposées à la doctrine catholique, étaient très répandues parmi nous. Dans l'intention d'éviter une discussion, j'ai eu soin de faire des réserves, de donner certaines explications et d'établir très formellement une distinction entre les principes de nos hommes d'état et certaines dispositions de notre législation. Toutes ces précautions furent inutiles : une guerre ouverte me fut déclarée.

Si j'avais pu absolument soupçonner qu'on me reprocherait d'avoir affirmé qu'il n'y avait pas de libéralisme et de gallicanisme dans la population de notre pays faisant profession de la foi catholique, il ne m'était certes pas venu à la pensée que je serais accusé moi-même d'enseigner ces fausses doctrines, et cela dans un discours où je les repoussais en termes exprès comme condamnées par l'Eglise. Il m'a fallu pourtant subir cette accusation. En vain j'ai demandé qu'on me signalât les paroles de mon discours contenant même une légère teinte de ces erreurs, en m'engageant, si on me la faisait remarquer, à une rétractation publique : je n'eus pas de réponse ; mais une menace qui m'a été faite fut réalisée : un manifeste fut lancé contre mon enseignement et l'institution que je dirige. Je fus accusé, entre autres choses *de ne pas tenir à l'absolutisme des principes* et de vouloir *laisser à l'erreur la liberté de faire son œuvre sans conteste.* Quoique le sens de ma doctrine fut aussi clair que le jour, j'offris, non certes une rétractation, mais une explication. Cela n'empêcha pas les journaux et les brochures de continuer la guerre contre moi, et l'on trouva du libéralisme non seulement dans le discours que je venais de prononcer, mais dans des écrits de ma main assez récents, dont l'unique but était de condamner ces erreurs et d'affirmer tous les droits de l'Eglise. Je vis qu'une discussion n'était pas possible avec mes adversaires : je sentais d'ailleurs une extrême répugnance à prendre part à une querelle religieuse qui devenait de plus en plus un scandale pour le public.

Un autre moyen fut pris pour obtenir une disculpation de ma doctrine. Monseigneur l'Evêque de Saint-Hyacinthe, à qui c'était un devoir pour moi de déférer l'accusation dont j'étais l'objet, et sur qui elle retombait parcequ'il avait publiquement approuvé mon discours prononcé devant lui, l'envoya à Rome afin qu'il fût examiné par le Saint-Office. Il y joignit la pièce qui contenait le reproche d'enseigner le libéralisme et le gallicanisme qui m'avait été adressé, et la réponse que j'avais faite à cette inculpation. Plus tard, informé que les journaux qui m'avaient attaqué, avaient été expédiés à Rome, j'adressai une réponse à quelques incriminations dont j'étais l'objet à un ami alors en cette ville, en le priant d'en faire l'usage qu'il croirait m'être utile: il l'a remis à la Propagande. J'ai aussi envoyé un exemplaire de ma lecture sur la *Tolérance*, et de plus quelques unes des lettres d'approbation qui m'avaient été adressées et qu'on trouvera reproduites ci-après.

C'est l'ensemble de ces documents, ou quelques uns d'entre-eux, qui forment les déclarations que le Saint-Office dit avoir été présentées par moi. Je ferai à cette occasion une observation sur laquelle j'appelle une attention spéciale.

En supposant que mon discours sur *L'Action de Marie dans la Société* ne renfermât pas d'erreur en lui-même, on conçoit que le Saint-Office eût pu, non le condamner, mais s'abstenir de le déclarer exempt de toute censure, si mes adversaires comme ils ont tenté de le faire, avaient pu démontrer que dans d'autres écrits j'avais enseigné des erreurs sur des points traités dans celui-ci: on aurait pu en effet en ce cas se défier du sens que j'aurais attaché à certains termes, tout exacts qu'ils parussent être. La sentence du tribunal romain implique qu'il n'y avait rien dans mes écrits antérieurs qui pût l'empêcher d'approuver celui qui venait de lui être déféré. Mais si ce dernier eût contenu *en lui même* quelque chose de contraire aux enseignements de l'Eglise, quelles que fussent les explications que j'eusse présentées, jamais le Saint-Office n'eût affirmé son orthodoxie: car il doit nécessairement juger un écrit soumis à son examen sur le sens qu'il offre en lui-même, et non sur celui que l'auteur avait l'intention de lui

donner. En effet, cette intention n'étant pas exprimée, si un livre présentant une doctrine erronée dans son sens propre et naturel, était approuvé par la Congrégation établie pour maintenir la pureté de la foi, ceux quile liraient, seraient par là même induits en erreur. Une telle supposition serait injurieuse au Saint-Office.

Si donc les Eminentissimes Inquisiteurs, après avoir dit qu'ils ont examiné avec soin les paragraphes de mon discours qui avaient été incriminés, *comme peu conformes à la doctrine catholique*, ont exprimé avoir eu sous les yeux les déclarations que j'ai présentées, ils ont voulu dire qu'ils ont vu l'attaque et la défense, et qu'ils ont jugé avec une parfaite connaissance des pièces du procès ; ce qui rend leur sentence encore plus explicitement favorable à mon égard.

On avait surtout censuré cette phrase de mon discours : " Ici, il n'y a pas de libéralisme dans le sens condamné par l'Eglise : car il ne s'agit pas évidemment du libéralisme politique." J'expliquais très nettement ce que j'entendais par le libéralisme, objet de la réprobation pontificale : il était de toute clarté que l'expression *libéralisme politique* ne pouvait avoir une signification hétérodoxe. Ces mots ont un sens parfaitement déterminé. Le libéralisme politique, qui se dit par opposition à l'absolutisme, est celui qui réclame une liberté purement politique, plus ou moins grande dans les constitutions des Etats. Il peut avoir ses excès et ses dangers. Mais l'Eglise ne condamne pas les formes de gouvernement dites libérales. Notre pays est politiquement placé sous ce qu'on appelle un régime constitutionel : il pouvait être à propos de dire que l'Eglise ne réprouve pas cette forme de gouvernement, ni même les pures républiques. De ce que le Pape a condamné cette proposition : " le Pontife romain peut et doit transiger avec le progrès, le libéralisme, la civilisation moderne," il ne s'en suit pas que tout progrès, toute liberté, tout ce qui peut contribuer à augmenter la civilisation sous quelque rapport, soit interdit par l'Eglise. La plupart des Evêques ont élevé contre cette absurde interprétation de la doctrine pontificale une protestation, qui a eu l'approbation du Souverain Pontife lui-même.

Le Saint Office m'a justifié sur la doctrine ; mais je suis accusé d'avoir manqué à la vérité en ayant dit que notre pays *brille d'un vif éclat par la pureté de sa foi.*

Je vais m'expliquer très nettement sur ce sujet.

Assurément, je n'ai pu prétendre dire qu'il n'y a ici, en dehors de la population protestante, aucun adversaire des enseignements catholiques, j'ai formellement exprimé le contraire. Mais j'ai ajouté que les hommes animés d'un esprit hostile à l'autorité et aux droits de l'Eglise sont peu nombreux parmi nous, qu'on ne les comptes pas parmi les catholiques, et qu'il n'y a actuellement aucun journal irréligieux qui soit l'organe de leurs pensées. L'expression d'incrédulité que quelqu'un d'entre eux pourrait faire entendre tournerait à sa confusion, parcequ'au lieu de lui attirer des partisans, elle exciterait l'indignation générale contre lui. J'ai dit que je ne tenais pas compte de cette très minime fraction de notre population qui n'a aucun représentant parmi ceux qui sont à la tête des affaires du pays.

J'ai reconnu qu'il y a eu des gallicans et des libéraux dans notre société ; qu'il est possible qu'il se trouve encore des hommes jusqu'à un certains point pénétrés de ces erreurs, faute de connaissances théologiques suffisantes sur cette matière ; mais j'ai affirmé et aucun démenti ne m'a été donné à ce sujet, que parmi ceux qui se disent catholiques, nul ne voudrait soutenir sciemment des principes réprouvés par l'Eglise.

J'ai déclaré explicitement que plusieurs des dispositions de notre législation ne sont pas conformes au droit canonique. Je n'admets pas toutefois, il s'en faut, que notre code soit aussi défectueux sous ce rapport qu'on l'a prétendu. Mais c'est un attentat à la raison et à la justice, que d'appeller gallicans et libéraux ceux qui, forcés de reconnaître la légalité de fait de ces dispositions opposées à la discipline ecclésiastique, admettent en principe que l'Etat ne doit pas imposer à l'Eglise des entraves à l'autorité qu'elle a reçue du Christ, et seraient prêts à concourir à toute modification de ces lois que les circonstances permettraient d'opérer.

Soutenir qu'il peut ne pas être expédient, vu l'état politique de notre société, de se mettre à l'œuvre d'une manière précipitée pour amener les changements que demanderait un accord parfait entre le droit civil et le droit canonique tout entier, et que tout en maintenant les principes, il n'en faut presser l'application qu'avec prudence et mesure et en temps opportun, eh ! bien, cela encore ne saurait évidemment, quoiqu'on l'ait affirmé et répété, constituer une participation à l'erreur du gallicanisme et du libéralisme. J'ai dit dans mon discours : " Attendre le calme pour garder la prudence, agir avec précaution à cause de la complication qu'offre sur certains points de notre ordre légal le mélange de ce qui est ecclésiastique et de ce qui est civil, procéder avec mesure pour ne pas blesser la susceptibilité ombrageuse de citoyens d'une autre croyance, que dans notre état politique nous ne devons pas heurter dans l'intérêt même de nos droits religieux ; en un mot, tenir fortement aux principes catholiques, les exposer et les défendre sans cesse, mais n'en presser en certains cas l'application rigoureuse que selon l'opportunité des circonstances : non ! cela n'est pas vouloir que l'Eglise soit l'esclave de l'Etat ; c'est au contraire, se montrer pénétrer de l'esprit de l'Eglise elle-même, qui affirme toujours hardiment ses droits, mais qui, pour les faire reconnaître dans la pratique, procède avec une prudence, une temporisation, une tolérance qu'elle sait devoir servir à sa cause, se montrant en cela comme en tout le reste, animée de la sagesse divine dont il est dit qu'elle atteint à sa fin avec force en disposant tout avec tout avec suavité : *attendit ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter* " (Sag. VIII. I.) Il y a dans les paroles que je viens de citer l'expression d'un principe qui tient à la discipline de l'Eglise. Si elle renfermait une erreur, le Saint Office n'eût pas dit que le discours où elle se trouve ne mérite aucune censure.

La question des rapports de l'Eglise avec l'Etat est, à notre époque, d'une gravité toute particulière ; elle demande d'être traitée, pratiquement surtout, avec une extrême circonspection. Dans certains cas, elle est une des causes majeures, dont parlent les canonistes, qui exigeraient l'intervention de l'autorité pontifi-

cale pour décider ce qu'il serait opportun de faire C'est donc abuser étrangement des termes que d'appeler libéraux et gallicans ceux qui ne sont pas prêts à adhérer à toute demande de réforme immédiate, et qui croient que l'initiative sur ces matières doit du moins venir du corps épiscopal.

Maintenant s'il est absurde de trouver du gallicanisme et du libéralisme dans les divers cas que j'ai exposés, je demande où se trouve dans notre population, ceux qu'on peut raisonnablement accuser de partager ces erreurs ? Pour démontrer que ces fausses doctrines existent actuellement parmi nous chez ceux qui font profession de catholicisme, il faudrait citer des paroles, des écrits récents qui affirmeraient que la liberté des doctrines et des cultes est un droit absolu des sociétés, que l'Etat doit être indifférent à toute religion, que l'Eglise peut être assujettie au pouvoir civil, ou qui soutiendraient toute autre erreur réprouvée par l'Encyclique *Quantâ curâ* et le Concile du Vatican. Or ceci n'a pas été fait, parceque cela ne pouvait se faire. Il suit de là que l'opinion que j'ai émise sur l'orthodoxie générale de notre société subsiste dans toute sa force. Sa vérité est même rendue plus éclatante par l'impossibilité où l'on s'est trouvé de la combattre d'une manière directe et en se tenant à la question.

Je regrette pour l'honneur de mes adversaires, d'avoir à faire connaître qu'ils prétendent démontrer qu'il y a du gallicanisme et du libéralisme en notre pays, parceque Pie IX en voulant que l'Encyclique *Quantâ curâ* et les paroles qu'il a prononcées récemment contre ce qu'on appelle le libéralisme catholique, fûssent publiées partout, n'a pas excepté le Canada. Je ne réfute pas cette démonstration ; mais je l'expose dans l'intention de faire voir à quelle ressource on se trouve réduit pour soutenir que le libéralisme et le gallicanisme sont répandus parmi nous.

Voici à présent une preuve positive et péremptoire en faveur de la justice de l'hommage que j'ai rendu à la foi de mes compatriotes. Lorsque je publiai mon discours, je l'adressai à plusieurs des Evêques de la Province et à un certain nombre d'honorables citoyens occupant les rangs les plus élevés de notre société. Or,

j'ai reçu de ces hauts dignitaires ecclésiastiques et civils des lettres confirmant l'affirmation que j'avais faite relativement à la soumission générale de notre pays aux doctrines de l'Eglise. Je donne aujourd'hui, en tout ou en partie, ces lettres au public. On verra comment ceux qui m'ont fait l'honneur de les écrire, déclarent, et la plupart en termes très-explicites, que j'ai exprimé le véritable état du pays sous le rapport religieux. Ces lettres n'étaient pas destinées à la publicité : J'ai fait disparaître d'un certain nombre d'entre elles des expressions sévères envers mes adversaires et des paroles trop flatteuses pour moi : j'ai pourtant été obligé de conserver quelques mots d'une bienveillance exagérée à mon égard d'après la volonté expresse de quelques-uns de mes honorables correspondants. Deux de ceux qui m'ont écrit, pour des motifs dont je sais apprecier la valeur, ne m'ont pas donné l'autorisation de rendre leurs lettres publiques : elles étaient, je l'affirme, très-favorables à la cause que je soutenais. Je crois pouvoir dire que j'aurais pu recevoir des approbations qui m'auraient flatté de la part d'autres citoyens haut placés dans notre état social. Mais je n'ai adressé mon discours qu'à ceux à qui certaines relations personnelles m'autorisaient à le faire. Des adhésions d'un grand poids données verbalement ne m'ont pas manqué : je mentionne celle de l'Honorable Juge du district de St. Hyacinthe, qui, après avoir entendu mon discours, m'en a exprimé sa complète satisfaction.

J'observerai que la très-grande partie des journaux ont reproduit, comme exprimant leur propre pensée, les paragraphes de mon discours qui traitent de l'état religieux du pays. L'opinion publique, il m'est permis de le dire, s'est prononcée en ma faveur.

Quand on voit la presse d'un pays adopter les principes que j'ai énoncés, et se déclarer prête à soutenir les droits de l'Eglise, lorsque les circonstances l'exigent ou le permettent, quand les premiers hommes d'Etat, les plus hauts magistrats de cette même contrée donnent une adhésion si explicite aux doctrines catholiques, on a droit de glorifier la foi d'un peuple chez qui elle s'exprime d'une manière si éclatante.

C'est une chose bien remarquable que cette conservation, ce développement de l'esprit catholique, dans une population assujettie à un gouvernement étranger et pendant longtemps hostile à ses croyances, surtout à une époque où l'incrédulité et le Gallicanisme de la France se faisaient sentir à la colonie qui en était la fille. Pour amener le magnifique résultat qui fait la gloire de notre pays, il a fallu une entente entre les dépositoires de l'autorité ecclésiastique et les membres influents de l'ordre civil. une prudence sachant temporiser au besoin, une habileté profitant de toutes les occasions favorables, une fermeté inébranlable à maintenir les principes, une modération de langage et de procédés à l'égard de ceux qu'on avait à combattre, un esprit calme, judicieux, évitant de heurter, de briser, animé d'une sagesse propre à faire atteindre avec le temps la fin désirée.

Pourquoi rompre cette ligne de conduite dont l'effet a été si avantageux ? Pourquoi au risque de créer une réaction dans un pays où tout fanatisme anti-catholique n'est pas éteint, vouloir exiger tout-à-coup la mise en pratique de droits dont l'Eglise ne réclame pas toujours l'exercice, quoiqu'elle n'y renonce en principe ? Assurément je ne veux pas dire qu'il ne faille pas tenter ce qui semble possible, et préparer avec calme et mesure les moyens d'amener un état légal plus parfaitement conforme à la législation de l'ordre spirituel. Mais que l'on n'aille pas censurer amèrement les écrivains, les institutions ecclésiastiques, les Evêques même qui croient que la cause de la religion est mieux servie par la modération et la prudence que par un zèle exagéré et une action intempestive.

Il me faut maintenant m'expliquer sur le motif qui me fait publier cette seconde édition de mon discours sur l' " action de Marie dans la société," avec les divers documents dont j'ai parlé. Si je n'eusse qu'à défendre ma cause personnelle, je ne l'aurais pas fait. Le jugement rendu à Rome en ma faveur suffit à ma complète justification. Mais il s'agit de venger l'honneur de la foi de notre pays. On continue à répéter qu'il est infesté des *fallacieuses doctrines* du libéralisme et du gallicanisme. La réputation si glorieuse pour notre peuple d'être le plus religieux du

monde, se trouve gravement atteinte par ces accusations ; elles pénètrent à l'étranger : dans les Etats-Unis, des Evêques, des Prêtres et nombre de Catholiques ont été affligés d'entendre dire que des erreurs condamnées par l'Eglise avaient cours parmi nous. En Europe, cette inculpation commence à produire des effets funestes pour notre renommée. Une *Revue Catholique* de Belgique, disait récemment que *dans le Canada Catholique, le libéralisme combine tous ses éléments et réunit toutes ses forces, le rationalisme, l'indifférentisme, le césarisme pour essayer d'arriver à son but, l'asservissement de l'Eglise.* On lit dans cette même publication entre autres fausses assertions, que le Pape ne peut créer ici des Evêques nouveaux sans l'assentiment du gouvernement, que l'Evêque ne peut pas arbitrairement déterminer la durée et les limites des pouvoirs des Curés, que la loi civile reconnait et consacre le principe de l'inamovibilité, etc., etc. Les journaux et brochures qui attaquent notre honneur religieux ont été très répandus. Si on ne leur oppose pas une forte réclamation, une dénégation formelle, ils auront pour effet de fausser, et dans notre pays et à l'étranger, l'opinion de la postérité relativement à la conservation de notre foi.

Et puis ne doit-on pas constater qu'à une époque donnée de notre histoire, il y a eu une affirmation en faveur des principes catholiques et des droits de l'Eglise, faite par des hommes alors remplissant les plus hautes dignités politiques et judiciaires ? cela ne formera-t-il pas un magnifique monument élevé à notre gloire ? Les signes d'une intervention extraordinaire de la Providence en faveur d'un triomphe prochain de la foi qui a civilisé le monde éclatent partout. Quand les principes catholiques auront repris leur empire dans la société chrétienne en général, ce sera un honneur pour notre pays de pouvoir attester qu'il les a reconnus et confessés, tandis qu'ils étaient combattus et repoussés en tant d'autres contrées.

De plus, n'est-ce pas donner une consolation à l'Eglise, objet aujourd'hui de tant de persécutions, que de lui offrir le spectacle d'un peuple chez qui elle règne avec un empire non contesté. Le cœur du Vicaire du Christ, si déchiré par les angoisses où le

plongent les ennemis de son pouvoir, ne sera-t-il pas réjoui de recevoir de notre population l'hommage d'une soumission générale des esprits et des cœurs à son autorité spirituelle ?

J'ai de moi-même senti la valeur de ces motifs. Mais ils m'ont été rappelés avec force, pour m'engager à publier cette seconde édition, par des voix dont l'autorité me fait un devoir de suivre leurs avis.

Toutefois, qu'on me permette de le dire, la raison la plus forte pour moi de donner une publicité plus grande à mon discours sur l' "action de Marie dans la société," c'est l'intention même qui m'a porté à le prononcer. C'est un hommage que j'ai voulu rendre à la puissance bienveillante de la Très Sainte Vierge. Je désire exciter une foi plus vive en ses grandeurs et en son intervention dans l'ordre spirituel et temporel, afin que ceux qui liront ces pages, consacrées à sa gloire, tout humbles qu'elles soient, élevant vers elle un nouvel accent de glorification et de supplication, en obtiennent une plus large abondance des dons du ciel dont elle est la dispensatrice, qui serve, non seulement à la sanctification des âmes, mais aussi à une plus grande félicité même temporelle de notre société.

Approbation du Saint-Office.

Illustrissimo ac reverendissimo Archiepiscopo Quebecensi.

Illustrissime et Reverendissime Domine,

In comitiis habitis, feriâ IV, die 12 nuper elapsi mensis martii, Emi. Inquisitores generales ad examen revocaverunt orationem cui titulus, l' "*Action de Marie dans la société,*" à J. S. Raymond, Vicario Generali diœcesis Sti Hyacinthi, prolatam, ac deindè typis editam. Porro laudati Emi. Patres eadem oratione ac præsertim postrenus tribus paragraphis accuratè perpensis, in quibus R. P. D. Episcopus Marianopolitanus aliquid adiuveniri putavit doctrinæ catholicæ minus conforme, et præ oculis etiam habitis declarationibus à præfato Vicario Generali exhibitis, judicarunt nihil censurâ dignum eâdem in oratione reperiri.

Quod Amplitudi tuæ significans, precor Deum ut Te dici incolumen servet.

Romæ, ex Edi. S. C. de P. Fide, die 3 April. 1873.

Ampl. Tuæ uti Frater abdictissimus,

(Sig.) AL. CARD. BARNABO, *Præ.*
JOANNER SIMEONI, *Secrius.*

(Pro vero apographo)

C. A. MAROIS, *Ac Subsecrius.*

Traduction.

A l'Illustrissime et Révérendissime Archevêque de Québec.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Dans leur assemblée de Mercredi le 12 Mars dernier les Eminentissimes Inquisiteurs Généraux ont soumis à l'examen un discours ayant pour titre, l' " *Action de Marie dans la société,*" prononcé par le Rév. M. Raymond, Vicaire Général du diocèse de St. Hyacinthe, et depuis rendu public par le moyen de la presse. Or, les dits Emes Inquisiteurs, après avoir soigneusement examiné ce discours, et particulièrement les trois derniers paragraphes dans lesquels le R. Père et Seigneur Evêque de Montréal avait cru qu'il se trouvait quelque chose de peu conforme à la doctrine catholique, et après avoir aussi eu sous les yeux les déclarations présentées par le susdit Vicaire Général, ont jugé qu'il ne se trouve rien dans ce discours qui mérite censure.

Et en faisant connaître ce jugement à votre grandeur, je prie Dieu de vous conserver longtemps en parfaite santé.

Rome, Collége de la Propagande, 3 Avril 1873.

De Votre Grandeur le Très dévoué Frère,

(Signé) AL. CARD. BARNABO, *Préfet.*
JEAN SIMEONI, *Secrétaire.*

(Vraie copie)

C. A. MAROIS, *Ac. Sous-Secrétaire.*

Approbation de Mgr. l'Archevêque de Québec.

Nous autorisons volontiers la réimpression, par un libraire de notre ville archiépiscopale, du "*Discours sur l'action de Marie dans la société,*" prononcé par M. le Grand-Vicaire Raymond, Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe. Un décret récent de la Congrégation du Saint-Office, déclare que ce discours ne mérite aucune censure. Il expose des faits et présente des considérations qui, en faisant admirer la puissance et la bonté de Marie, sont propres à rattacher de plus en plus à son culte les esprits et les cœurs. Il rend à l'intégrité de la foi catholique, dans toutes les classes de notre société, un hommage qui nous paraît devoir tourner à l'honneur de notre pays et surtout à la gloire de la religion. A ces titres divers, nous en recommandons la lecture aux fidèles.

Archevêché de Québec, 26 Mai 1873.

✠ E.-A. Arch. de Québec.

Approbation de Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe.

Je suis informé que l'on vous demande de publier une seconde édition de votre "*Discours sur l'action de Marie dans la société.*" Après l'approbation publique que j'ai donnée à ce discours, dès le jour que je l'ai entendu, vous sentez que je ne puis qu'vous encourager à lui donner toute la publicité possible. La piété des fidèles envers Marie sera nécessairement accrue par les considérations élevées que vous présentez sur ses grandeurs et son action si bienfaisante dans l'ordre spirituel et temporel. Et puis il importe à l'honneur de notre pays et de notre religion que l'on entende répéter de plus en plus que, comme vous l'affirmez, toutes les classes de notre société sont soumises aux enseignements de l'Eglise. C'est une protestation qui ne peut s'élever avec trop de retentissement contre certains dénigrements de notre foi canadienne tant de fois répétés depuis quelques temps et que l'on ne saurait vraiment trop déplorer.

St. Hyacinthe, 1er Juin 1873.

✠ C. Evêque de St. Hyacinthe.

Lettre de Mgr. l'Evêque d'Ottawa.

Québec, 27 Mai 1873.

Monsieur le Grand-Vicaire,

J'ai lu avec la plus vive satisfaction votre discours sur "*l'action de Marie dans la société*" que vous avez eu la bonté de m'envoyer.

L'hommage bien mérité que vous rendez à la foi de nos populations catholiques vous donne droit à toute la reconnaissance. L'esprit de piété qui a inspiré cette œuvre, et le talent que vous mettez, depuis déjà de longues années au service de la religion, et dont vous donnez une preuve nouvelle dans ce discours éloquent, fortifiera la confiance de tous les vrais catholiques ; c'est là, je crois, la récompense que vous appréciez le plus et c'est aussi celle que je puis à l'avance vous promettre avec assurance.

Je demeure bien cordialement,

Monsieur le Grand-Vicaire.

Votre très-humble serviteur,

✠ Jos.-Eugène Guigues, Evêque d'Ottawa.

Lettre de Mgr. l'Evêque de Rimouski.

Evêché de St. Germain de Rimouski,

Fête de la Chaire de St. Pierre, à Rome, 1873.

Monsieur le Supérieur,

Vous avez bien voulu me présenter un exemplaire de votre *lecture* sur l'"action de Marie dans la société"; je vous en remercie. C'est avec un vif plaisir que je l'ai parcourue. Combien de pareils entretiens ne sont-ils pas propres à intéresser, à instruire et à édifier notre chère jeunesse.

Quant aux quelques pages qui terminent cette *lecture*, vous y avez, selon moi, rendu justice à lesprit de foi sincère et inébranlable qui anime, en général, notre population. Que nous sommes

heureux de voir les fidèles que nous dirigeons dans ces sentiments d'humble soumission à la doctrine et à toutes les décisions de l'Eglise ! C'est une gloire pour notre pays que bien d'autres contrées nous envient.

Oui, Monsieur le Supérieur, le peuple canadien, formé par un clergé si dévoué, si attaché au St. Siége, s'est toujours montré plein de docilité à la première expression des enseignements ou des volontés du Souverain Pontife. Les classes élevées de notre société, à quelques malheureuses exceptions près, méritent certainement les mêmes éloges ; et si, dans les professions libérales, il se rencontre quelques personnes imbues de principes erronés sur les droits de l'Eglise, ces erreurs sont dues le plus souvent, je crois, aux auteurs peu sûrs où ces personnes ont acquis forcément leurs connaissances ; mais ces faux principes tendent à disparaître de jour en jour, grâce à la plus grande facilité de puiser aujourd'hui à des sources bien pures.

Nos hommes d'état en particulier, c'est une justice à leur rendre, sont des mieux disposés à accueillir les demandes ou les réclamations de l'Episcopat avec une déférence et une bienveillance qui ne se manifestent plus guère ailleurs. L'on peut dire que leur concours nous est assuré en toute circonstance, bien entendu dans les limites du possible : car nous ne devons jamais perdre de vue, comme vous en faites la remarque si à propos, Monsieur le Supérieur, dans quelle position toute spéciale, quelquefois délicate et difficile, nous nous trouvons en Canada. Plût au ciel que nos ministres catholiques n'eûssent dans le pays entier, que des imitateurs de leur confiance dans la sagesse, le zèle et la prudence des pasteurs à qui est confié le gouvernement des diocèses canadiens !

Quant aux journaux et autres publications périodiques, il me semble, autant que je puis le savoir, que vous avez raison de reconnaître un bon esprit chez la plupart des écrivains. S'il leur arrive de se tromper de temps à autre, c'est à leur insu et avec la disposition sincère de se rétracter aussitôt que le véritable enseignement de l'Eglise leur sera exposé.

Voilà, Monsieur le Supérieur, à mon avis, l'état actuel de la religion parmi nous, et je ne puis que vous féliciter, à la suite de votre digne Evêque, d'avoir eu le courage de la proclamer hautement. Vous vous êtes exposé par là sans doute à recevoir votre part d'insultes ; mais espérons que de meilleurs jours luiront bientôt pour notre chère Eglise du Canada, naguère encore si unie et si paisible. Alors justice sera rendue à ses meilleurs amis, à ses véritables défenseurs.

Agréez, Monsieur le Supérieur, cette expression de mes convictions (que je crois partagées par tous nos hommes réfléchis et modérés,) comme un témoignage de ma confiance et de mon respect.

✠ JEAN, EVÊQUE DE ST. GERMAIN DE RIMOUSKI.

Lettre de M. le Grand-Vicaire Cazeau, alors Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

Québec, 20 Janvier 1873.

Monsieur le Supérieur,

Je viens de lire votre magnifique discours sur l'"action de Marie dans la société," et je me hâte de vous remercier d'avoir bien voulu m'en faire hommage.

J'ai parcouru avec le plus vif intérêt ces pages où vous mettez si bien en lumière l'action providentielle de la Ste. Vierge dans notre pays comme dans ceux de l'Europe. La dévotion envers l'auguste Mère de Dieu, implantée sur notre sol par les premiers colons, n'a pas peu contribué à y conserver la foi catholique. Espérons que la France qui l'avait léguée à nos ancêtres se relèvera de ses ruines sous sa douce influence qu'elle ressent si vivement de nos jours, et qu'elle vérifiera cette parole que vous citez de notre immortel Pie IX : "la confiance en Marie, c'est le salut de la société." Espérons aussi que cette bonne mère, que notre digne Archevêque est allé invoquer dans son sanctuaire de Lourdes, usera de tout son pouvoir pour ramener la paix dans l'Eglise du Canada, où elle compte tant de serviteurs et de servantes dévoués à son culte.

J'ai beaucoup admiré les pages par lesquelles vous terminez votre discours, et j'adhère de toute mon âme à l'idée si juste dont elles sont empreintes. Je n'ai jamais pu comprendre le but de cette guerre opiniâtre qu'on n'a cessé de faire dans ces derniers temps, à des hommes animés du plus grand respect pour l'autorité de l'Eglise, qui se déclarent prêts à seconder ses vues, et qui n'attendent qu'un mot de leurs supérieurs ecclésiastiqués pour leur prêter leur appui, dans la mesure de leur force. J'ai donc été heureux, comme prêtre et comme canadien, de voir un homme de votre caractère et de votre position, rendre à mes compatriotes, un hommage que je crois justement mérité.

J'espère que votre voix, Monsieur le Supérieur, contribuera à faire disparaître des luttes qui n'ont aucune raison d'être parmi nous, et qu'elle mettra fin à ces accusations gratuites de gallicanisme et de libéralisme jetées à la face des hommes les plus respectables et les mieux intentionnés, à la face même de nos plus vénérables institutions. Conçoit-on qu'on ose accuser de gallicanisme notre Université Laval qui n'a voulu ouvrir sa faculté de théologie, qu'après avoir envoyé à Rome cinq de ses professeurs, pour y étudier la saine doctrine à sa source la plus pure.

Par votre éloquent appel à la justice, à la modération, à la vérité et à la prudence, vous rendez un véritable service à la religion et vous faites en même temps, acte de bon citoyen ; car le pays aurait tout à perdre et rien à gagner, si ce système de dénigrement devait continuer. Le clergé, de tout temps si uni, et par conséquent si fort pour le bien, ne tarderait pas à voir s'affaiblir, sinon se détruire tout-à-fait, cette influence salutaire qui, à toutes les époques, lui a permis de rendre tant de services à la religion et au pays !

Agréez, Monsieur le Supérieur, avec mes plus sincères remerciements, l'assurance de tous mes sentiments de vieille amitié.

C. F. Cazeau, V.-G., Adm.

Lettre de Sir Georges Etienne Cartier, alors Ministre de la Milice, dans le gouvernement fédéral, décédé le 20 Mai dernier.

Londres, 3 Avril 1873.

Monsieur le Supérieur,

Je n'ai pas besoin de vous dire que votre si sympathique lettre de Février dernier m'a réjoui le cœur. Je vous en remercie maintenant ainsi que de votre intéressante lecture sur l' " action de Marie dans la société " qui l'accompagnait. J'aurais dû répondre plus tôt à votre gracieuseté ; mais j'espère que vous agréerez pour excuse ma maladie qui m'a rendu irrégulier dans ma correspondance. J'ai le plaisir de vous dire que ma santé s'est grandement améliorée. Je vous dois ainsi qu'à toutes les pieuses âmes qui, de toutes les parties du pays, ont bien voulu prier pour mon rétablissement une sincère et ardente gratitude que je ne puis mieux témoigner qu'en priant moi-même Dieu de verser sur vous et sur elles ses grâces et ses bénédictions et toute la félicité réalisable sur cette terre. Sans doute l'art est pour quelque chose dans l'amélioration de ma santé ; mais j'ai la conviction que je la dois en grande partie aux prières des personnes qui ont daigné élever leurs voix vers le ciel pour moi.

L'Archevêque de Québec m'a fait l'honneur il y a quelques jours de venir me voir lors de son passage à Londres pour le Canada. D'après ce qu'il m'a donné à entendre, il a dû vous donner de bonnes nouvelles de Rome à propos de votre lecture : ceci vous dédommagera des attaques injustes dont vous avez été l'objet. Puissent les journaux qui vous ont fait la guerre être plus prudents à l'avenir ! Je vous remercie d'avoir pensé à moi dans votre discours .. ..

Veuillez me rappeler aux souvenirs de votre maison, et me croire, comme toujours, votre dévoué serviteur.

Geo. Et. Cartier.

Je publie la première partie de cette lettre, à cause des sentiments religieux qu'elle exprime. L'illustre homme d'état que nous avons perdu, m'exprime, comme on le voit, sa reconnais-

sance pour avoir pensé à lui dans mon discours, où j'ai rappelé ce qu'il a dit en faveur de l'autorité spirituelle et temporelle du chef de l'Eglise. En cette même circonstance, dans le gouvernement fédéral, au milieu d'une majorité protestante, lui, chef du ministère représentant la province de Québec, il a fait entendre ces paroles : "je suis catholique et jamais cette chambre, ni aucune autre chambre, ni aucun pouvoir sur la terre ne me fera renoncer à ma foi. Mes convictions religieuses sont inébranlables, et l'on me saura gré de les avoir défendues." J'ai cru devoir rappeler ici cette énergique et solennelle profession de foi si glorieuse à la mémoire de celui qui l'a proférée.

Note de l'auteur.

Lettre de Sir Narcisse Belleau, alors Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 1er Février 1873.

Monsieur,

J'ai lu avec un bien vif plaisir votre "Discours sur l'action de Marie dans la société," que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer et pour lequel je vous prie de vouloir bien accepter mes plus sincères remerciements.

Les idées si franchement catholiques que vous avez exprimées dans ce discours sont bien propres à raviver la foi de notre pays qui, fût-il le plus religieux du monde, n'en a pas moins besoin d'entendre souvent traiter, d'une manière aussi intelligente. des questions si pleines d'à-propos.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

N. Belleau.

Lettre de l'Honorable R. C. Caron, alors Juge de la Cour d'Appel, maintenant Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Québec, 18 Janvier 1873.

Monsieur le Supérieur,

J'ai reçu la brochure promise, contenant votre admirable discours du 8 de décembre dernier ; je l'ai lu avec un grand plaisir : il répond parfaitement à mon attente, qui n'était pas médiocre.

J'ai été content, à raison de la part que j'y ai prise, de vous voir répéter que " notre code a été reconnu à Rome comme le plus catholique du monde. " Je profite de l'occasion pour dire qu'il l'aurait été davantage, si les circonstances dans lesquelles se trouvaient les codificateurs, obligés de compter avec une population protestante, leur eûssent rendu la chose possible.

Sans entrer dans le détail des divers questions, toutes d'une grande importance, que vous traitez, sur plusieurs desquelles mon opinion aurait peu de poids, je me contenterai de dire que, comme vous, je suis convaicu et j'affirme que " l'orthodoxie est général parmi nous," et que notre bien aimé Pontife Pie IX peut être assuré que la partie catholique du pays professe une entière soumission à son autorité spirituelle.

Avec mes félicitations et mes remerciments, acceptez, je vous prie, l'assurance de la profonde et respectueuse estime de

Votre tout dévoué serviteur.

E. Caron.

Lettre de l'Honorable Hector Langevin, Ministre des Travaux Publics dans le Gouvernement Fédéral.

Ottawa, 24 Janvier 1873.

Mon cher M. le Grand-Vicaire,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 18 Janvier, avec un exemplaire de votre lecture sur " l'action de Marie dans la société." Je vous remercie beaucoup d'avoir pensé à moi dans

cette occasion, et je vous remercie également de la justice que vous avez rendue aux dispositions favorables des membres catholiques de notre Législature, à la question des droits de l'Eglise. Il était bien qu'une voix aussi éloquente, et une plume aussi habile, que les vôtres, reconnûssent que nous ne sommes pas des impies et des ennemis de l'Eglise ; mais que notre passé est une garantie que dans l'occasion, nous saurons faire notre devoir sans broncher.

Je demeure, mon cher M. le Grand-Vicaire,
Votre bien dévoué serviteur,

HECTOR LANGEVIN.

Lettre de l'Honorable P. O. Chauveau, alors Premier Ministre de la Province de Québec, maintenant Président du Sénat dans le Parlement Fédéral.

Québec, 16 Janvier 1873.

Cher Monsieur,

Veuillez agréer mes remerciements pour l'obligeance que vous avez eue de m'adresser votre dernière lecture.

Ce que vous y dites des dispositions de notre population à se soumettre aux décisions de l'Eglise est tellement évident que je ne puis comprendre comment on a pu vous attaquer sur ce point. Ce qui se passe ici montre une disposition chez les hommes publics à laisser toute liberté à l'Eglise dans son organisation et dans ses rapports avec l'Etat, disposition qui n'existe à ce degré dans aucun pays Européen.

Je croirais superflu de vous féliciter sur le mérite de votre lecture : elle est, comme toutes vos autres productions bien au-dessus de mes éloges ; et vous me permettrez de réitérer une pensée que je vous ai déjà plusieurs fois adressée, c'est de donner en volumes vos diverses publications maintenant éparses dans les revues et les journaux.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression des sentiments de

haute estime et de vive sympathie, avec lesquels je suis, bien sincèrement,

Votre tout dévoué,

P. O. CHAUVEAU.

Lettre de l'Honorable G. Ouimet, actuellement Premier Ministre de la Province de Québec.

Bureau du Procureur-Général, P. Q.,

Québec, 24 Janvier 1873.

Monsieur le Supérieur,

J'ai reçu votre lecture sur l' "action de Marie dans la société," et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en me la transmettant. Je vous remercie de la bienveillance que vous avez bien voulu me témoigner en me faisant parvenir un exemplaire de ce travail si important, si beau et surtout si vrai. Le paragraphe 17e est exactement la peinture fidèle, le tableau mis au jour des pensées et des dispositions des hommes publics dans notre pays, qui ont le bonheur d'appartenir et de pratiquer la religion catholique. J'affirme avec vous que nos législateurs catholiques ne consentiraient jamais à concourir à la passation de lois qui seraient en quoique ce soit, contraires aux droits de l'Eglise, ou nuisibles à ses intérêts; et que dans ces matières si élevées et si délicates, ils se laisseront guider par votre Episcopat si noble et si éclairé. Agir autrement serait marcher dans cette voie dont vous signalez les dangers et les écueils. Je vous remercie pour l'hommage que vous rendez à l'esprit religieux de notre parlement qui n'est animé que des meilleures dispositions; et c'est méconnaître son esprit comme ses tendances que de le croire animé de sentiments ou imbu d'idées condamnées par le Pontife Suprême.

Recevez, Monsieur le Supérieur,
l'hommage du plus dévoué de vos serviteurs,

GÉDÉON OUIMET.

Lettre de l'Honorable J. T. Taschereau, alors Juge de la Cour Supérieure, maintenant Juge de la Cour d'Appel.

Québec, 18 Janvier 1873.

Monsieur le Supérieur,

Je viens vous remercier de l'hommage que vous m'avez fait de votre savant discours sur l' "action de Marie dans la société." Je l'ai lu avec un grand intérêt et un vif plaisir. Les dernières pages m'ont particulièrement frappé, parceque vous y avez parfaitement exprimé ce que j'ai toujours pensé sur le caractère exceptionnellement religieux de la population canadienne-française. Dans deux voyages que j'ai faits en Europe, j'ai constaté avec bonheur pour la gloire de notre pays, qu'il n'y a peut-être pas dans tout le monde, de peuple plus catholique, plus soumis à l'Eglise que le peuple canadien. Lorsque vous avez dit, Monsieur le Supérieur, "que l'Eglise voit ici-bas les intelligences soumises à ses doctrines, les hommes placés au premier rang de notre ordre social s'inclinant devant son autorité," vous auriez pu y ajouter que les volontés et les cœurs ne sont pas moins soumis que les intelligences et que les hommes placés au premier rang de notre ordre social n'ont pas seulement une foi spéculative, mais encore une foi pratique.

Je tiens avec vous, Monsieur le Supérieur, que le premier titre de gloire de notre pays, c'est l'intégrité de sa foi et de ses mœurs, et que "c'est un acte de patriotisme de la défendre contre toute attaque qui tendrait à affaiblir la pureté de sa renommée sous ce rapport."

En particulier, c'est une injure faite à notre pays que de prétendre qu'il est entaché de gallicanisme et de libéralisme. Encore une fois, veuillez, Monsieur le Supérieur, recevoir mes sincères remerciements, et me croire, avec le plus profond respect,

Votre tout dévoué, etc., etc.,

J. T. Taschereau.

Extrait d'une lettre de l'Honorable J. A. Berthelot, Juge de la Cour Supérieure.

Monsieur le Supérieur,

Je suis heureux de vous dire que votre lecture sur l' "action de Marie dans la société" a toute mon approbation. L'hommage que vous y rendez à l'empire de la foi catholique dans notre pays et aux dispositions favorables des hommes d'Etat en faveur des droits de l'Eglise, n'est que l'expression d'une vérité incontestable. Et je crois devoir ajouter que je regrette comme préjudiciable aux intérêts de la religion la polémique religieuse qui se fait actuellement.

J. A. Berthelot.

Extrait d'une lettre de l'Honorable J. H. Beaudry, Juge de la Cour Supérieure, à Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe.

Montréal, 29 Janvier 1873.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date du 9 du courant, et de vous offrir doublement mes remerciements, d'abord pour la lettre elle-même, et en second lieu pour l'envoi d'un exemplaire de la belle lecture de Messire Raymond qui accompagne votre lettre et sur laquelle vous me demandez mon opinion.

J'ai lu et relu attentivement, Monseigneur, les §§. XVII et XVIII du discours de Monsieur le Vicaire-Général Raymond dont j'ai depuis nombre d'années eu occasion d'apprécier la science et la sagesse, qui, avec votre approbation, suffisaient pour me faire adopter toutes les vues et les opinions contenues en ce discours, heureux d'y trouver si bien exprimé ce que j'avais énoncé moins bien dans le Code des Curés [pp. 3. 4].

Depuis mon admission au barreau, j'ai suivi la législation et le progrès de la jurisprudence concernant les matières *canonico-civiles*, si je puis m'exprimer ainsi, et j'ai pu me convaincre que

si jadis, les jurisconsultes de ce pays ont été plus ou moins portés vers les idées des anciens parlementaires français, cette tendance a toujours été en diminuant depuis environ quarante ans, et les vestiges qui en restent dans notre législation pourront en être aisément effacés, s'ils nuisent réellement à la liberté de l'Eglise.

Quand au Gallicanisme, je dois avouer que je ne comprends pas le sens de ce mot ici en Canada. Si par Gallicanisme, on entend le système des prétendues libertés de l'Eglise de France, bien certainement rien de tel n'existe ici. Car avec la domination française ont cessé tous les droits que les rois de France s'arrogeaint dans l'administration ecclésiastique comme *proctection* de l'Eglise ; la discipline de l'Eglise a cessé d'être controlé par le souverain, l'intervention de la couronne d'Angleterre a été combattue et finalement abondonnée dans la nomination aux Evêché et aux cures ; et il ne reste plus dans nos lois que des dispositions rendues, pour ainsi dire, nécessaires dans certaines matières où les intérêts civils sont intimement liés à l'administration ecclésiatique, ou dans lesquelles cette administration a recours au bras de l'autorité civile : telles sont l'érection des paroisse, la contribution aux édifices du culte, l'administration des paroisse, la dîme et les registres. Sur toutes ces matières, on peut dire que l'autorité ecclésiastique a jusqu'ici sans contestation accepté la législation civile.

L'Eglise du Canada est en parfaite union avec Rome, et ni ecclésiastique ni laique ne pense à invoquer *les libertés de l'Eglise gallicane*, ni assujettir les décrets de Rome à l'approbation des conciles provinciaux, ni un visa de l'autorité civile. Tout catholique ici reconnaît l'infaillibilité du Souverain-Pontif et s'y soumet de même qu'à tout décret qui en émane.

Mais, nous dit-on, vous maintenez, en certains cas, l'autorité civile contre les règles cononiques. A cela nous répondons que les Juges sont tenus d'exécuter la loi telle qu'elle est et telle qu'elle est admise par lEpicopat ; et que s'il y faut des changements, c'est au parlement qu'il faut s'adresser ; et on sait que le parlement est tout disposé à se rendre au vœux que l'Episcopat

pourra former. Si c'est là le libéralisme dont on nous inculpe, quoique peu versé dans la théologie, j'ai peine à croire que ce soit là le libéralisme condamné dans le *Syllabus*.

Je ne puis donc que me joindre de tout cœur aux opinions si bien exprimées par Messir Raymond, et c'est là le sentiment de tous ceux avec qui j'en ai conversé.

Votre Grandeur voudra bien croire aux sentiments du profond respect avec lequel j'ai l'honneur de me souscrire.

De Votre Grandeur,

Le très humble et obéissant serviteur,

J. H. Beaudry.

Extrait d'une lettre de l'Honorable A. Polette Juge de la Cour Supérieure, A Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe.

Trois-Rivières, 31 Janvier 1873.

Monseigneur,

Je regrette infiniment que des affaires pressantes dans lesquelles j'étais déjà engagé, que je ne pouvais mettre de côté et qui ont été plus longues que je ne l'avais d'abord pensé, ne m'aient pas permis d'accuser plus tôt réception de la lettre bienveillante que Votre Grandeur ma fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois, et que j'ai reçue en son temps avec le discours qui l'accompagnait.

.....J'ai lu et relu avec beaucoup d'intérêt et de plaisir le discours de M. le Grand-Vicaire Raymond. Ce discours est admirable de justesse et de vérité ; il dit tout, sans qu'il soit possible d'y ajouter ni d'en retrancher un mot ; il rend parfaite justice à la population catholique du pays, et venge d'une manière aussi éclatante que courageuse ceux qu'on a si injustement qualifiés de libéraux, de gallicans. Aussi qu'il me soit permis d'exprimer un vœu que je ne suis pas le seul à former, c'est que ce beau discours soit répandu à profusion dans tous les diocèses du pays.

Je suis heureux et fier de pouvoir dire, après Votre Grandeur et M. le Grand-Vicaire qu'il n'y a pas dans notre pays de libéralisme dans le sens condamné par le Vicaire de Jésus-Christ, et point de gallicanisme ! C'est ainsi que j'ai toujours pensé et plus particulièrement depuis que certains journaux ont soulevé ces discussions religieuses si intempestives et si dangereuses. Et je suis intimement convaincu que ces prétendus libéraux et gallicans ne seront pas les derniers à se soumettre d'esprit et de cœur aux décisions du Saint Siége, en quelque sens qu'elles soient rendues et même au simple désir que Sa Sainteté jugerait à propos d'exprimer.

Daignez, Monseigneur, agréer les hommages respectueux et croire à tous les sentiments de celui qui a l'honneur de se dire à toujours,

De Votre Grandeur,

Le très-humble et tout dévoué serviteur,

A. Polette.

L'ACTION DE MARIE

DANS LA SOCIÉTÉ

Invité à faire entendre ma parole en cette circonstance, j'ai été heureux d'acquiescer au désir qui m'a été exprimé, parce que cela me permettait de donner une nouvelle preuve de l'intérêt que je porte à cette association. L'utilité de son but sous le rapport religieux et littéraire, le zèle de ceux qui la composent pour s'instruire eux-mêmes, et instruire les autres, et la faveur qu'elle reçoit par la présence à ces réunions de tant de personnes distinguées, tout cela me faisait un devoir de lui donner un encouragement, que toutefois, je dois le dire, je voudrais sentir d'une autorité plus élevée, d'une efficacité plus puissante.

L'invitation acceptée, il a fallu me demander quel sujet je devais traiter en ce jour devant cet auditoire..... J'ai hésité sur le choix..... Tout d'abord je me suis dit : La réunion dans laquelle j'aurai à parler a été fixée à ce jour où l'Eglise honore Marie dans ce glorieux privilège de son Immaculée Conception ; c'est la fête patronale de cette association dont la fin est de rendre ses membres plus aptes à servir la religion et la patrie. L'influence du culte de Marie sur la société ne serait-elle pas un sujet qui conviendrait à cette circonstance ? Puis j'ai éloigné cette pensée de mon esprit. J'ai craint que l'on ne dit le mot du poête *non erat his locus.* Ce n'est pas le lieu où l'on traite des matières religieuses. Il ne faut pas que tout siège d'où parle un prêtre soit une chaire. Je sentais cela. Cependant ma première idée m'est revenue. J'ai fait la réflexion que le sujet que j'ai exprimé, ne pouvait guère, tel que je le concevais, être traité dans la

chaire, parce qu'il ne pouvait convenir à une grande partie des fidèles, peu préparés à une dissertation de cette nature et que d'un autre côté il demandait des considérations historiques et sociales par lesquelles il devrait appeler l'attention des membres de cette société, parcequ'il rentrerait sous ce rapport dans l'objet de leurs études.

Au reste j'ai entendu bientôt des personnes compétentes m'observer que l'auditoire auquel je m'adresserais ne pourrait écouter qu'avec satisfaction parler de l'action de Marie dans la Société.

Je dois dire qu'un événement récent qui a occupé toute la presse catholique, protestante et incrédule, mais on le sent, avec des appréciations bien différentes, a eu une grande influence sur le choix du sujet de cet entretien. C'est ce fait même qui va être, pour ainsi dire, mon point de départ pour l'excursion que nous allons faire dans le domaine de l'histoire, et de ce que j'appellerai la philosophie religieuse.

I

(1) Au mois de Février 1858, à la porte d'une petite ville du Midi de la France, commençait une série de prodiges dont les derniers qui se sont accomplis, viennent de jeter un éclat qui illumine ou éblouit tous les regards. Une petite fille de 13 à 14 ans, portant le nom gracieux de Bernadette, d'une famille obscure et pauvre, dénuée de toute instruction, était sortie avec quelques compagnes, pour ramasser des fagots. Elle se trouvait en face d'une grotte creusée dans la partie inférieure d'un rocher énorme aux pieds duquel est assise la ville qu'elle habitait. Tout-à-coup elle entend comme le bruit d'un vent impétueux ; et cependant aucune brise même légère n'agitait les branches des arbres. Elle lève la tête, et comme éblouie, terrassée, elle s'affaisse sur elle-même et tombe à deux genoux. Une ineffable

(1) Ce récit de l'apparition de Marie est une analyse de l'Histoire de N.-D. de Lourdes, par M. Lasserre.

lueur remplissait la grotte, au milieu de laquelle apparaissait une jeune femme de la plus ravissante beauté, qui jetait sur l'enfant un regard plein d'affection. A cet aspect, celle-ci était entrée dans une sorte d'extase, et sa physionomie se revêtait elle-même d'une grâce pleine de charmes, exprimant le respect, l'admiration et une joie céleste.

Bientôt la merveilleuse figure disparut. La jeune fille retourna à la maison paternelle où le récit de ce qu'elle avait vu ne trouva pas de foi. Animée du désir de revoir le spectacle qui l'avait charmée, elle revint au bout de quelques jours à la grotte, et le même phénomène s'offrit encore à ses regards et agit sur elle de la même manière.

Le bruit de cette merveille se répand ; nombre de personnes accompagnent Bernadette retournant au lieu du prodige, et le voyent en quelque sorte se renouveler dans le changement qui s'opère en la figure de la jeune fille sous l'influence de la vision qui la charme. Bientôt elle entend celle qui lui apparaissait lui demander de revenir auprès d'elle pendant quinze jours, lui promettant en retour l'éternel bonheur.

Les populations accourent à la grotte avec des cierges et des fleurs ; elles ne voient et n'entendent rien ; mais à l'aspect de l'enfant favorisée du ciel, elles sont saisies d'un sentiment religieux qui les exalte et les remplit de joie.

Le fait devient si éclatant que les journaux s'en occupent. C'est une comédienne, qui joue pour de l'argent, dit d'abord la presse irréligieuse ; la vue de Bernadette dans ses extases, la simplicité et la sincérité de ses réponses font bientôt tomber cette assertion. C'est une hallucinée, une visionnaire, reprend la parole ou la plume anti-chrétienne ; mais le calme de la jeune fille, la lucidité de son intelligence, l'accord parfait de toutes ses paroles ne permettent pas de la qualifier ainsi à ceux qui la voient et qui l'entendent. Cette affaire est une intrigue du clergé, dit-on alors... mais le Curé de Lourdes, homme d'un mérite éminent, exerçant sur sa paroisse une grande influence, ne croit pas à l'apparition,

tout en la reconnaissant possible, et ni lui, ni aucun prêtre de la ville, ne se mêlent à la foule faisant cortège à Bernadette lorsqu'elle se rend au lieu de la vision merveilleuse.

Quoi ! un prodige plus étonnant que ceux qui ont été crus au moyen-âge, en plein 19e siècle ! Cela ne pouvait se tolérer. La police reçoit l'ordre de réprimer cet outrage à la civilisation moderne. Un jour, au moment où la jeune fille sortait de l'Eglise, un sergent de ville la saisit et l'emmène chez le commissaire de police. C'était un homme essentiellement ennemi de tout ce qui est surnaturel, et d'une habileté consommé dans l'exercice de ses fonctons. Il fait subir à Bernadette un long et perfide interrogatoire ; il essaie par tous les moyens, même par d'odieuses menaces, d'amener une contradiction dans ses réponses ; il ne peut y réussir, et stupéfait d'être vaincu, il s'écrie : quelle obstination invincible dans ce mensonge et quelle habileté à le soutenir ! Il exige des parents de l'enfant qu'ils lui interdissent d'aller à la grotte ; mais une force à laquelle elle ne peut résister l'y ramène, et les parents, témoins de ce prodige, révoquent leur défense.

Bernadette entend la voix de la Dame (comme elle l'appelait) lui revêler un secret pour elle seule; et lui donner l'ordre de dire aux prêtres d'élever une chapelle au lieu où elle apparaissait.

Le Curé de Lourdes dit à la jeune fille de demander un signe de la vérité de la mission qui lui est donnée. Elle le demande et ne l'obtient pas. Mais voici qu'elle reçoit de l'apparition l'injonction d'aller boire et se laver à un endroit qu'elle lui indique du doigt. Elle s'y rend : aucune eau ne coulait en ce lieu. Cependant sous l'influence d'une inspiration, ou sur un nouveau signe de celle qui lui parle, elle se met à gratter le sol de ses deux mains et à creuser la terre. La foule voit ce mouvement avec étonnement. Un certain nombre se mettent à rire, voyant là une preuve du dérangement de cerveau de la pauvre visionnaire. Tout-à-coup le fond de la petite cavité qu'elle avait creusée de ses mains devient humide : ce n'était encore que de la boue ; quoique avec répugnance Bernadette porte à sa bouche cette eau bourbeuse, et elle en lave sa figure pour accomplir l'ordre qui lui

avait été donné. Voici qu'un filet d'eau commence à couler : il devient de plus en plus limpide, il s'échappe bientôt en un jet considérable, et enfin, il forme une source puissante donnant chaque jour plus de cent mille litres, environ 25 mille gallons.

On le sent, cela devenait sérieux pour la science incrédule. Elle avait dit d'abord c'est un suintement du rocher qui aura eu lieu par hasard : ensuite c'est une flaque d'eau, une simple mare qui va être bientôt asséchée. Après ..... elle ne dit plus rien. Elle allait subir un bien autre échec.

Un homme du nom de Bourriette avait totalement perdu un œil ; il se frotte avec l'eau de la source, et il voit parfaitement de cet œil fermé auparavant à toute lumière. Il rencontre sur la place publique son médecin ; il lui annonce qu'il est guéri. Le docteur écrit une phrase sur son calepin ; il met sa main sur l'œil valide de Bourriette pour le fermer, et il lui dit : je croirai à votre guérison si vous lisez ce que je vous présente. Bourriette, de son œil naguères malade, lit sans hésiter : " Bourriette a une amaurose incurable ; il n'en sera jamais guéri." — Le Docteur se rendit. Les libres penseurs se partagèrent en trois opinions sur le fait. Les uns disent : Bourriette n'a pas été guéri ; d'autres : il a toujours bien vu des deux yeux, et quelques-uns, comme M. Renan expliquant les miracles de l'Evangile : il s'imagine qu'il voit.

Mais qu'a du dire la tourbe mécréante à une suite de guérisons de toute espèce, ordinairement instantanées, qui depuis le fait de Bourriette se sont succédées jusqu'à aujourd'hui ? C'est par centaines que se comptent ces prodiges.

II.

Il y avait un mois et demi que l'apparition avait eu lieu pour la première fois : on était au jour où l'Eglise rappelle l'Annonciation dé la Ste. Vierge, et l'Incarnation du Verbe divin. Ce jour-là même, entourée d'un certain nombre de personnes qui avaient déjà été guéries par l'eau de la source qu'elle avait

ouverte de ses mains, et au milieu d'une foule immense, Bernadette dit à celle qui lui apparaissait : Madame, veuillez avoir la bonté de me dire qui vous êtes, et quel est votre nom. Trois fois elle fait cette demande en vain ; mais la quatrième fois sa confiance persévérante fut récompensée. Elle entendit cette parole : " Je suis l'Immaculée Conception." C'est comme si Marie eut dit, non pas je suis pure, mais je suis la pureté même, la virginité incarnée et vivante.

Le lieu où se passaient ces merveilles était devenu un sanctuaire, où les populations, même de contrées jusqu'à un certain point éloignées de Lourdes, venaient prier, apportant des dons pour la chapelle que l'on devait construire, et ornant la grotte de fleurs, et de divers objets pieux.

Il ne fallait pas que le surnaturel triomphat aussi paisiblement. Le préfet du département, après avoir amené à ses vues le ministre des cultes, M. Rouland, ordonna d'enlever les *ex-voto* et les effets divers placés par la piété des fidèles sur le lieu de l'apparition. Le commissaire de police, chargé de l'exécution de cet ordre était celui qui avait interrogé Bernadette : il ne put trouver dans toute la ville, malgré l'argent qu'il offrait, qu'une femme qui lui prêtât un chariot pour transporter les objets qui seraient enlevés, et ce n'est aussi qu'avec peine qu'il se procura une hache pour briser la balustrade mise devant la grotte. Le lendemain la femme qui avait fourni la voiture se brisa une côte dans une chute, et l'ouvrier qui avait prêté la hache eut les pieds écrasés.—La foule contemplait avec terreur et indignation la profanation qui s'opérait par le commissaire de police. Il y eut un moment d'explosion menaçante ; le commissaire tremblait, craignant le courroux de ce peuple blessé en ce qu'il avait de plus cher, mais des voix s'élevant dans la foule s'écrient : Du calme, point de violence, laissons tout à la main de Dieu.—C'est une chose admirable que ni dans cette occasion, ni dans aucun des rassemblements fréquents de multitudes nombreuses à la grotte, il n'y ait eu aucune émeute, aucune voie de fait, aucun accident matériel.

Cependant les processions, les pélérinages continuaient sur le théâtre du prodige. Les guérisons miraculeuses se multipliaient. La presse irréligieuse était en fureur. Le conseil municipal de Lourdes ordonna de faire une analyse de l'eau de la source dans l'intention de voir si elle avait quelque vertu médécinale qui enlèverait aux guérisons leur caractère surnaturel. Un des premiers chimistes de la France, le professeur Filhol, est chargé de cette opération, et la conclusion de son rapport est que cette eau ne renferme aucune substance capable de lui donner des propriétés thérapeutiques marquées.

La superstition, comme on l'appelait, était victorieuse de tous les moyens dont on s'était servi pour la combattre. Il ne restait plus que la violence ; on l'employa. Il faut en finir à tout prix, écrivait le ministre des Cultes ; et bientôt un arrêté du Préfet défendit, sous de rigoureuses amendes, de prendre de l'eau à la source et de se rendre auprès de la grotte, dont une barrière empêcherait l'accès. Alors on vit un singulier et touchant spectacle. Des malheureux venus de loin, en proie à la paralysie, à la cécité, à d'autres tristes infirmités que la médecine abandonne, se rendaient auprès de la barrière, et élevaient leurs mains et leurs voix suppliantes vers la grotte où Marie s'était montrée. Bientôt les foules se pressaient en ce lieu même, et en attestant leur foi en la réalité de l'apparition de la Reine du ciel, elles protestaient contre la mesure vexatoire du gouvernement. Souvent la clôture était violée, et l'on trouvait moyen de monter à la grotte, et de puiser à la source.

Incapable de maîtriser ce mouvement religieux, le ministre demande à l'Evêque de Tarbes de réprouver ce qu'il appelait les scènes scandaleuses de Lourdes. L'autorité ecclésiastique, qui n'était intervenue en rien jusque là, refusa avec énergie de se rendre au désir du ministre ; mais croyant qu'il était temps pour elle d'agir, elle institua une commission canonique, chargée d'examiner tout ce qui s'était passé depuis le premier jour de l'apparition ; et sur le rapport que cette commission lui adressa, confirmé par celui de médecins nombreux appelés à juger du caractère des guérisons qui avaient eu lieu, l'Evêque dans un

mandement proclama la réalité de l'apparition de la Ste. Vierge, autorisa le culte de Notre-Dame de Lourdes, et l'érection d'un sanctuaire sur le terrain de la grotte merveilleuse.

Cependant l'Empereur avait été mis au fait de tout ce qui s'était passé à Lourdes. Avec une sagesse dont il s'écarta trop depuis, il vit qu'il n'avait rien à gagner à froisser le sentiment religieux des populations. Il révoqua l'arrêté prohibitif du Préfet. Le commissaire de police qui avait placé la barrière fut forcé de l'enlever aux regards d'une foule immense, accourue pour être témoin de cette réparation. Bientôt on se mit en frais de construire l'Eglise demandée par la Vierge de l'apparition : la ville de Lourdes en concéda le terrain à l'Evêché, et le ministre des cultes fut contraint d'autoriser cette transaction. Le temple s'est élevé, et il est dans ces jours le sanctuaire le plus fréquenté du monde.

Bernadette a triomphé de tout. Elle s'est éloignée du théâtre où une gloire immortelle s'est attachée à son nom ; elle s'est vouée à Dieu dans une maison religieuse pour y donner ses soins aux pauvres et aux malades.

Les guérisons produites par la source qu'elle a ouverte se sont multipliées. Un jour, un homme, auteur de quelques opuscules religieux, mais dont la renommée était fort restreinte, atteint d'une maladie d'yeux qui ne lui permettait ni de lire, ni d'écrire, est prié par un de ses amis protestants d'avoir recours à l'eau merveilleuse. Il est guéri instantanément. En reconnaissance, il composa l'histoire de Notre-Dame de Lourdes. Il n'est aucune épopée, aucun drame, aucun roman qui offre un si saisissant intérêt que la lecture de ce livre, où se révèle d'ailleurs le talent d'un écrivain supérieur. Trente-cinq éditions enlevées en trois ans, en attachant une grande gloire au nom de l'auteur, M. Henri Lasserre, ont fait connaître aux deux mondes les merveilles opérées à Lourdes.

De toutes parts on invoque la Vierge qui est apparue en ce lieu : on demande de l'eau miraculeuse : fréquemment encore des guérisons s'accomplissent ; une foule de pélerins de la France

et des diverses contrées de l'Europe viennent jouir du bonheur de contempler le théâtre de l'une des plus grandes merveilles qui se soient vues dans le monde. Mais Notre-Dame de Lourdes vient de recevoir l'hommage le plus glorieux et le plus solennel dans un événement qui a quelque chose de prodigieux, et dont la trace éclatante se retrouvera dans l'histoire.

III.

On a voulu que la France entière, dans un pélérinage auquel par de nombreuses députations, prendraient part les villes diverses de cette contrée, attestât sa foi à l'apparition de la Sainte Vierge et à ses suites miraculeuses, et en même temps sa confiance en la Reine du Ciel et de la terre qui avait donné un tel témoignage de sa bienveillance. Ce projet avait contre lui les frais et la longeur d'un voyage à une extrémité du pays, les railleries et les dérisions des journaux si multipliés de la presse irréligieuse, et la crainte d'un renouvellement des insultes et des violences qui avaient eu lieu récemment, à Grenoble et à Nantes, contre des pélerins revenant de la Salette ou de Lourdes même. Ce dessin est toutefois adopté partout avec enthousiasme : le pélérinage est fixé au 6 Octobre, fête de Notre-Dame du Rosaire.

Lourdes n'est qu'une fort petite ville ; mais avec une organisation d'une si admirable habileté, on y fit des préparatifs pour y recevoir des visiteurs dix fois plus nombreux que ses propres habitants. Tout fut disposé au lieu de l'apparition pour satisfaire la piété de l'immense multitude que l'on attendait. Trente deux autels furent dressés dans l'Eglise non encore entièrement achevée, élevée à la demande de Marie, et sur le terrain adjacent, pour que tous les fidèles pussent participer aux saints mystères. Dans les jours qui précédèrent la grande solennité, la pluie tombait par torrents. Voici cependant que dès la veille des chars venant de toutes les directions amènent des milliers de pélerins. Le lendemain 100 mille hommes se trouvent réunis devant la grotte visité par l'auguste Mère de Dieu. Trois cent bannières aux plus

éclatantes couleurs, aux plus riches décorations brillent de toutes parts. C'est un spectacle grandiose, magique, dont la beauté se joint à celle de ce lieu d'une situation pittoresque admirable.

La cérémonie s'est accomplie avec l'ordre le plus parfait. Le plus religieux silence s'est maintenu pendant les offices sacrées et pendant les sermons qui ont été entendus. L'un des prédicateurs en cette fête solennelle a été le R. P. Chocarne, Provincial de l'Ordre des Dominicains, qui a visité deux fois St. Hyacinthe dans ces dernières années, et dont la parole s'est fait entendre dans quelques chapelle de notre ville. Les fêtes de Lourdes ont duré trois jours. On n'y a signalé aucun désordre, aucun accident.

On le sent Marie devait donner un complément à cette fête dans quelque merveille de sa puissante bienfaisance. Des guérisons miraculeuses ont eu lieu ; entre autres celle d'une jeune fille qui était sourde muette de naissance. En se lavant à la fontaine, elle jeta un grand cri en entendant les cloches et les voix de la multitude, et elle commença à bégayer des paroles qui sont devenues de plus en plus distinctes. Des milliers de personnes l'ont vue et entendue ; et afin que rien ne manquât à la contestation du miracle, la Providence, avait permis que, quelque temps auparavant, un médecin expérimenté, maire d'une ville importante, représentant un département à l'Assemblée nationale, et animé d'un esprit hostile à l'Eglise, ait donné à cette personne dans le but de la faire entrer dans une institution de sourdes muettes, un certificat attestant que sa surdité était tout-à-fait incurable.

Les pélerins sont retournés dans leurs villes avec l'expression d'une entière satisfaction ; les journaux ont redit tous les détails de cette fête si grandiose, dans des récits qui ont excité le plus vif intérêt chez les catholiques des deux mondes.

Quelle étonnante histoire que celle dont les faits se déroulent, depuis le cri d'admiration de Bernadette tombant à genoux devant la Vierge qui apparaissait pour la première fois, jusqu'à cet hommage si extraordinaire de cent mille pélerins, accourus de toutes parts, répétant ce cri à la présence de la Reine du Ciel, rendue sensible pour eux par toutes les merveilles quelle a opérées.

Maintenant dans quel but a été fait ce pélérinage à Notre-Dame de Lourdes ?

Il y a deux ans, à pareil jour, en ce lieu même, dans une semblable réunion, j'exposais les malheurs et les humiliations de la France subissant alors l'invasion prussienne ; et exprimant les motifs de l'espérance que nous pouvions entretenir de revoir cette nation qui nous est si chère, reprendre sa gloire et sa puissance, je disais : " Que n'a-t-on pas à attendre de celle, qui est bénie entre toutes les femmes, et qui a montré à la France une prédilection spéciale, en faisant de ce pays, dans ces derniers temps, le théâtre d'étonnantes merveilles dans l'ordre physique et moral, à Notre-Dame des Victoires, à la Salette, et plus prodigieusement encore près de la ville de Lourdes." C'est ce sentiment qu'a exprimé la démonstration si solennelle qui vient d'avoir lieu. Les glorieux hommages qui ont été rendus à Marie, les supplications ardentes qui se sont élevées vers elle dans le sanctuaire dont elle a demandé l'érection, ont eu pour but d'obtenir son intervention puissante en faveur de la réhabilitation de la France dans sa foi religieuse, dans sa tranquillité publique, dans sa gloire nationale.

Sur quoi une espérance de cette nature pourrait-elle s'appuyer ? Sur des faits solennels où l'action de Marie a éclaté, et sur un ensemble de considérations religieuses et sociales. La discussion qu'un tel sujet appelle n'est-elle pas digne d'un vif intérêt ?

IV.

L'histoire montre-t-elle une intervention de la Vierge Sainte dans les destinées des nations, et quelle serait l'explication de ce phénomène céleste et terrestre tout à la fois ? C'est la réponse à ces questions que je vais maintenant soumettre à votre attention bienveillante.

Des évènements publics nombreux attestent une protection éclatante de Marie à l'égard de villes préservées de fléaux, d'ar-

mées rendues victorieuses, de peuples dont la nationalité a été sauvée.

Rappelons quelques-uns de ces faits.

La France est riche en sanctuaires élevés en l'honneur de la Sainte-Vierge. Nul jusqu'à ces jours n'avait égalé la gloire de celui de Notre-Dame de Fourvières. Le site où il se trouve est d'une magnificence admirable. Il est placé sur une colline, d'où l'on voit la ville de Lyon se déroulant à ses pieds, deux superbes rivières la Saône et le Rhône, traversant la cité et venant joindre leurs eaux à l'une de ses extrémités, une vaste plaine remplie de richesses et de beautés de tout genre, et la chaine si pittoresque des Alpes au milieu desquelles s'élève le Mont-Blanc dans sa majesté grandiose. A côté de la chapelle de Marie, sont les lieux si célèbres par le martyre de St. Pothin, de St. Irénée et de Ste. Blandine et celui de 18 mille chrétiens, égorgés en un seul jour, dont le sang, dans une trace que l'on montre encore, a coulé le long des flancs de la colline jusqu'à la Saône. Ces grands édifices qui couvraient le Lugdunum antique, bâti sur ce lieu même, ouvrages des mains triomphales des légions romaines, ont à peine duré quelques siècles. Et l'humble sanctuaire, élevé sur leurs ruines dans la première partie du moyen-âge, devait braver le temps et les révolutions.

Au XIIe siècle, on rebâtissait la chapelle de Marie. Thomas de Cantorbéry était sur la place regardant les travaux. Quel sera, demanda-t-il, le patron de ce nouveau sanctuaire ? Vous-même peut-être, lui fut-il répondu. Peu de temps après Thomas donnait son sang pour la défense de l'Eglise, et un des autels de Fourvières était dédié à son nom devenu celui d'un martyr.

Des prodiges de toute espèce se sont succédés sans interruption en ce temple de Marie : aussi Lyon aux jours du danger lève les yeux vers lui avec une confiance qui n'est pas trompée.

En 1832, le choléra sévissait dans toute la France ; chaque ville tour à tour le voyait décimer ses populations. Lyon avait tout à craindre ; c'est une ville manufacturière qui comptait

alors environ 200 mille habitants, dont une partie était concentrée dans des quartiers aux rues étroites, bordées de hautes maisons. Mais à l'approche du fléau, les âpres sentiers qui conduisent à la colline sainte étaient sans cesse remplis de fidèles allant implorer de Marie la préservation de ses terribles atteintes. Il s'arrêta aux portes de la ville ; multipliant ses ravages à l'entour, il rencontra une barrière infranchissable qui ne lui permit pas d'entrer dans la cité protégée par l'auguste Vierge. Dans ses envahissements subséquents du territoire de la France, il trouva le même obstacle à sa puissance ailleurs si déplorablement meurtrière. Une inscription monumentale qui se lit à Notre-Dame de Fourvières atteste ce fait éclatant de l'intervention de Marie, et de la reconnaissance des Lyonnais.

J'ai visité ce sanctuaire béni ; c'était au jour de l'Ascension. Dans tout le cours de la journée l'Eglise, fut remplie de fidèles montant de la ville pour faire entendre à Marie des accents d'action de grâces ou de supplications. Le magnifique site de Fourvières ; ce concours d'une foule pleine de foi et de ferveur ; ces *ex-voto* qui attestaient sur les murs de la chapelle la bienveillance de la Reine du ciel envers les hommes ; les souvenirs des merveilles opérées depuis si longtemps sur cette colline, arrosée du sang des martyrs, et tout imprégnée des grâces célestes ; un magnifique sermon que j'entendis en cette fête montrant un signe infaillible de prédestination dans la dévotion envers la mère de Jésus ; toute la suavité du culte de Marie si plein de charmes pour l'esprit, l'imagination et le cœur vivement sentie, au milieu de l'illumination et des gracieuses décorations des autels, des cantiques pleins d'allégresse et d'amour redisant la grandeur et la bonté de la Vierge sainte ; les impressions produites par cette solennité si belle rappelant le Sauveur des hommes quittant la terre pour s'élever au ciel ; tout cela m'a fait sentir en ce jour, en ce lieu, un bonheur, une pieuse exhaltation qui me tenait moi-même plus rapproché du Ciel que de la terre.

V

Nous venons de considérer Marie préservant une grande cité d'un fléau épouvantable qui répandait la mort partout ailleurs ; regardons-la maintenant donnant la victoire aux armées chrétiennes qui implorent son secours.

Sans remonter aux âges précédents. voyons quels triomphes éclatants lui a dus la chrétienté depuis le 13e siècle.

L'an 1212, Alphonse IX, Roi de Castille, avec les Rois de Navarre et d'Aragon était sur les plaines de Las Navas de Tolosa. Il s'agissait de combattre une des plus formidables armées que les Sarazins eussent préparée contre les chrétiens, et qui menaçait d'envahir encore une fois l'Espagne toute entière. Elle comptait, d'après les histoires du temps plus de 200,000 soldats. L'armée chrétienne était moins nombreuse de moitié. La bataille s'engage. Après un premier succès, les escadrons castillans sont enfoncés ; ils se replient sur eux mêmes. Le Roi dit à l'Archevêque de Tolède, Rodrigue Ximenès, qui l'accompagnait : Mourons ici vous et moi. L'Archevêque lui répond : Confions-nous au secours du Seigneur. Voici qu'en ce moment, un chevalier déploie et lève une bannière de la Sainte Vierge, apportée par un chanoine d'un sanctuaire de Marie vénéré par les fidèles. Les Sarrasins voyant cet étendard, font pleuvoir sur lui une grêle de flèches et de pierres ; le courage des chrétiens se ranime pour le défendre. Ils s'élancent sur les bataillons ennemis, et se fraient un passage au milieu d'eux. Alors l'émir qui les commandait, Mahomet Ben Nasser prend la fuite ; toute son armée est bientôt en pleine déroute, laissant le champ de bataille couvert de cadavres de plus de cent mille infidèles ; après que l'étendard de la Sainte Vierge eut été levé, les chrétiens ne perdirent que 25 hommes. Le butin pris sur les ennemis fut immense ; il fallut plus de 2000 bêtes de sommes pour emporter les carquois remplis de flèches que les ennemis avaient jetés dans leur fuite. Ces faits sont consignés dans le récit que l'Archevêque Ximenès nous a laissé de la bataille.

L'empire du Croissant fut brisé en Espagne à dater de cette journée. Depuis les musulmans reculèrent de province en province devant les chrétiens jusqu'à leur entière expulsion de cette contrée.

L'année suivante le 13 Septembre 1213 une victoire moins importante dans ses résultats, mais plus merveilleuse encore dans ses circonstances, attestait que ce n'est pas en vain que l'Eglise applique à Marie la parole du cantique : *Terribilis es ut castrorum acies ordinata :* Vous êtes terrible comme une armée rangé en bataille.—La secte abominable des Albigeois infectait la France méridionale de ses funestes erreurs, et la désolait par des violences sanglantes. Elle était soutenue par deux princes puissants, Raymond, Comte de Toulouse, et Pierre, roi d'Aragon. Il avait fallu opposer la force à la force. Une croisade avait été prêchée contre les Albigeois. Simon de Montfort en était le chef. Mais en même temps que les armes à la main il combattait les hérétiques, St. Dominique instituait la dévotion du Rosaire, devenue depuis si populaire chez les fidèles, pour implorer les secours de celle qui suivant l'expression de l'Eglise, met fin à toutes les hérésies : *cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo.* L'armée des Albigeois forte de plus de 40,000 hommes vient assiéger la petite ville de Muret. Simon de Montfort, qui était à quelque distance, accourt à la défense de cette place. Il y entre avec 800 cavaliers et un bien petit nombre de fantassins. Lui et ses chevaliers se confessent et communient. Il part pour le combat. On veut l'effrayer par la vue de la multitude de ses ennemis, quarante fois plus nombreux que ses soldats. Avec l'aide du Ciel, dit-il, nous les vaincrons. Il donne le signal de la bataille. La mêlée devient terrible ; mais bientôt le roi d'Aragon est tué ; cette perte de l'un de ses chefs décourage l'armée hérétique ; elle prend la fuite laissant sur le champ de bataille ou dans les eaux de la Garonne, qu'un grand nombre de ses soldats voulaient traverser, environ 20,000 hommes. Veut-on savoir la cause de cette victoire inexplicable ? St. Dominique, pendant que le combat se livrait, priait avec les Evêques dans une Eglise de Muret, faisant monter vers Marie l'hommage du Rosaire qu'il venait d'instituer.

VI.

Deux siècles plus tard la France était l'objet d'une admirable intervention du ciel en sa faveur. Elle avait subi une humiliation qui n'a eu d'égale que la honte dont l'invasion prussienne couvre aujourd'hui son front. A la suite de la désastreuse bataille d'Azincourt, les Anglais avaient envahi ce pays ; puis, un traité fait avec un roi insensé et une reine infâme, mère dénaturée, avait cédé le trône de France au Roi d'Angleterre. L'héritier légitime de la couronne des lys n'avait pour lui qu'une petite province : la domination anglaise s'étendait sur le reste de ses états. Mais il y avait alors dans la Lorraine une jeune bergère pleine d'innocence et de piété. Quand elle n'était pas à la garde de ses troupeaux, on la trouvait dans un ermitage dédié à Marie sous le nom de Notre-Dame de Beaumont. Là, elle recevait des faveurs signalées de la Vierge, Mère de Dieu. Elle la priait pour le salut de sa patrie. Bientôt elle croit entendre un ordre, qui lui est intimé par l'Archange St. Michel, par lequel elle est appelée à délivrer Orléans, place alors assiégée par les Anglais, et à faire sacrer le Roi à Rheims, ville qu'occupaient ses ennemis. Elle va hardiment trouver le prince pour lui annoncer sa mission ; elle est traitée d'abord de folle et de visionnaire ; mais sa candeur, l'assurance de ses paroles, quelque chose d'inspiré qui paraît en elle, font accepter ses services. A la tête de l'armée royale, elle trouve moyen d'entrer dans Orléans, et elle force les Anglais d'en lever le siége. Elle les défait en plusieurs combats ; elle les contraint de laisser passer le Roi jusqu'à Rheims, où il reçoit la consécration royale. Sa mission était terminée ; elle voulait retourner humblement à ses brebis ; on la force de combattre encore : elle est faite prisonnière. Elle subit un interrogatoire, où elle fait paraître une sagesse admirable ; et livrée aux flammes, elle souffre ce supplice avec une force et une résignation qui lui font recevoir depuis quatre à cinq siècles l'hommage de la vénération que l'on rend aux martyrs. Mais le ciel continue son œuvre. Les Anglais sont repoussés partout, et

la France soumise toute entière à son Souverain légitime, sort glorieuse et triomphante de l'état d'humiliation où elle avait été réduite.

La pureté virginale de la jeune fille, les vertus admirables qu'elle a fait paraître en toute circonstance, le succès qui a réalisé d'une manière si précise la mission qu'elle s'était donnée, ce martyre qui termine sa vie, et ajoute une auréole de plus à la gloire de son nom, la délivrance de sa patrie du joug étranger opérée d'une manière si inattendue et si extraordinaire, tout cela démontre avec évidence, que Jeanne d'Arc, n'était que l'envoyée, et l'instrument de celle dont la France aux jours de sa foi s'honorait d'être le royaume. *Regnum Galliæ, regnum Mariæ.*

VII.

Voyez maintenant une intervention de Marie en faveur de la chrétienté tout entière. Dans la dernière partie du 16e siècle, la puissance ottomane jetait la terreur chez les nations catholiques ; ses flottes portaient le ravage en divers lieux. Les plus affreux tourments étaient réservés aux habitants des villes qui tombaient entre les mains des Turcs. En 1570 ils s'emparent de Nicosie, capitale de l'île de Chypre ; ils massacrent 20 mille habitants ; ils emmènent deux mille esclaves pour en faire l'objet des plus ignominieux outrages. Mille personnes du sexe étaient sur trois vaisseaux faisant voile pour Constantinople. L'une d'elles, frémissant à la pensée de la brutalité qui l'attend, trouve moyen de mettre le feu au magasin de poudres ; le vaisseau principal où il était, saute en l'air, et met le feu aux deux autres.

Voilà quels étaient les ennemis dont la chrétienté avait à redouter les attaques. Pie V, occupait le trône pontifical ; il fait un appel aux nations catholiques contre la puissance envahissante du Croissant. Nulle d'elles ne répond à sa voix, si ce n'est l'Espagne et Venise, qui forment avec le Pape une croisade pour le salut commun de l'Europe chrétienne. Une flotte est appa-

reillée pour combattre l'armée navale des Turcs. Don Juan d'Autriche est mis à sa tête. Le Pontife lui prescrit d'invoquer la Sainte Vierge au commencement du combat et lui promet la victoire. Le 7 Octobre 1571, les deux flottes se rencontrent. Depuis la bataille d'Actium, livrée à peu près dans les mêmes parages, la Méditerranée n'avait pas vu une telle réunion de vaisseaux. La flotte musulmane était composée d'environ 300 voiles : celle des chrétiens en comptait 209. Le combat s'engagea : il ne dura qu'une heure. L'amiral turc ayant été tué, la défaite de sa flotte devint générale ; il n'échappa au désastre que 40 galères : 30 mille Ottomans périrent ; les chrétiens firent 3,400 prisonniers et délivrèrent des fers 15 mille de leurs frères ; ils s'emparèrent de 340 canons et d'un immense et riche butin. La puissance navale des Turcs fut ruinée ce jour-là ; elle ne s'est jamais relevée de ce coup.

En rapprochant certaines circonstances on pourra connaître quelle a été la cause de cette victoire si importante pour les intérêts de la chrétienté. A l'heure même où se livrait cette bataille mémorable, il se faisait dans Rome des processions où les fidèles invoquaient Marie en récitant le Rosaire. Le Souverain Pontife avait pris sa part à ces supplications adressées à l'Auguste Vierge. Il était au Vatican : on vient pour lui parler d'une affaire. Il se lève brusquement, se dirige vers sa fenêtre, l'ouvre..... il semble pendant quelques minutes en contemplation. Tout-à-coup il s'écrie : allons rendre grâce à Dieu : la victoire est à nous. C'était le moment où se complétait le succès de la flotte chrétienne. En reconnaissance de ce triomphe, Pie V a voulu que l'on célébrât la fête du Saint Rosaire le premier Dimanche d'Octobre, et il fit ajouter aux Litanies de la Sainte Vierge : *Auxilium christinianorum, ora pro nobis.*

Admirons un autre trait de la protection de Marie en faveur des armées qui l'invoquent. En 1683, les Turcs avec une armée de 200 mille hommes mettre le siége devant Vienne, la capitale de l'Empire Germanique. L'épouvante fut général ; les populations abandonnaient tout, et fuyaient de toutes parts. Bientôt sous le feu continuel des assiégeants la ville était sur le point

d'être réduite en cendres, lorsque se présenta un secours inattendu. C'était Jean Sobieski, roi de Pologne qui accourait à la défense de la place, à la tête d'une armée peu nombreuse, il est vrai, mais pleine de confiance dans l'assistance céleste. Le 12 Septembre, ce prince entend la messe les bras en croix, il communie, et il met son armée sous la protection du nom de Marie. Il avait pour aide le Duc de Lorraine, général de l'armée impériale ; mais ce fut lui qui eut le commandement en chef et qui détermina la victoire. Elle peut être regardée comme miraculeuse, à raison de la grande infériorité du nombre des vainqueurs, et de la terreur qui s'emparant des troupes ottamanes leur fit prendre une fuite honteuse. Ils laissèrent 10 mille morts, près de 300 pièces d'artillerie, et le grand étendard de Mahomet que Sobieski envoya au chef de l'Eglise. C'est pour perpétuer la mémoire de cette délivrance de la capitale de l'Allemagne, que le Pape Innocent XI a ordonné de célébrer la fête du St. Nom de Marie, le Dimanche de l'Octave de la Nativité de la Ste. Vierge, époque ou a eu lieu ce triomphe éclatant des armées chrétiennes.

VIII.

Il est une autre fete que nous célébrons en l'honneur de Marie sous le titre de Notre-Dame de Bon-Secours. Elle rappelle l'action de la Reine du ciel dans l'un des plus grands événements de ce siècle.—En 1809, Napoléon, alors au faite de sa puissance, avait fait enlever violemment de Rome le Chef de l'Eglise, et s'était emparé des Etats Pontificaux. Pie VII fut détenu pendant trois ans à Savone, petite ville de l'Etat de Gènes sur la Méditerrannée. Au mois de Juin 1812, il reçut l'ordre de partir pour la France ; l'Empereur voulait l'avoir auprès de lui, espérant le dominer plus facilement. Mais le Pape avant de quitter Savone, s'était prosterné devant une image de Marie, honorée dans une église de cette ville ; il avait demandé avec instance sa délivrance du joug de l'oppresseur, et promis une couronne d'or pour la tête de la Madone, en reconnaissance du succès de sa supplication,

C'est au moment où le Souverain Pontife rentrait en France, que commençait cette guerre de Russie qui devait préparer la chute de Napoléon, et le retour à Rome du successeur de St. Pierre. Le Pape avait excommunié l'Empereur ; celui-ci avait dit : croit-il que ses excommunications feront tomber les armes des mains de mes soldats ?—Eh bien, les frimats de la Russie firent à la lettre tomber les armes des mains glacées des troupes françaises. L'hiver servit d'instrument à l'exécution de la sentence porté par le Vicaire de Celui dont le psalmiste a dit : *Nix, glacies, et spiritus procellarum faciunt verbum ejus.* La neige, la glace, et l'esprit des tempêtes accompliront sa parole. (Ps. 147.) Napoléon fut forcé de renvoyer Pie VII dans ses Etats. Celui-ci eut à les quitter de nouveau l'année suivante, au retour de l'Ile d'Elbe, qui fut suivi de l'invasion d'une partie de l'Italie par Joachim Murat. Pie VII avait dit en revoyant Napoléon monter sur la scène : cela ne durera que trois mois. On le sait, le nouveau règne de l'Empereur ne fut que de 100 jours. Avant que ce temps fut écoulé, Murat défait avait été contraint de quitter l'Italie, et le Pape était revenu à Rome, après être allé à Savone, déposer sur la tête de l'image de Marie, la couronne d'or qu'il lui avait promise.

Sans doute dans le fait que je viens de raconter l'intervention de Marie n'est pas sensiblement évidente. Mais quand on rapproche les circonstances, qu'on réfléchit sur la chute si innattendue et si rapide du dominateur de l'Europe, au peu de durée de sa seconde usurpation du pouvoir, accomplie pourtant avec une si grande facilité, on peut y voir une action toute spéciale de Celui qui donne et ôte les empires à sa volonté ; et l'esprit chrétien adopte sans répugnance l'idée que le Seigneur avait renversé le puissant Empereur, persécuteur de son Eglise, à une demande de Marie, dont l'intervention avait été sollicitée par une prière du Vicaire du Christ. Daniel dans une de ses étonnantes visions vit une petite pierre, détachée d'une montagne, renverser la statue colossale, figure du plus fort et du plus étendu des empires. C'était peu de chose, ce semble que cette couronne d'or promise à la Vierge de Savone ; mais pour qu'elle fut posée, il fallait que la couronne tombât de la tête de Napoléon. Le chef de l'Eglise

n'a pas hésité à voir dans ces deux événements la relation d'une cause avec son effet ; il a institué la fête de Notre-Dame de Bon-Secours, pour perpétuer dans tous les siècles le souvenir de la délivrance de l'Eglise, par l'intervention de Marie, du plus puissant ennemi qu'ait eu l'autorité pontificale.

Encore un trait emprunté à l'histoire contemporaine. La flotte française qui portait l'armée de l'expédition de Crimée fut mise solennellement sous la protection de la Sainte Vierge. Un magnifique tableau de Marie, par l'ordre exprès de l'Empereur, fut placé sur le vaisseau amiral. Les journaux du temps ont raconté nombre de traits de la protection sensible de la Reine du Ciel envers des officiers et des soldats qui lui rendaient hommage. Le Maréchal Canrobert fut frappé d'un éclat d'obus qui s'arrêta sur la plaque d'une médaille bénite ; lui-même a raconté ce fait dans une lettre adressée à l'Impératrice. Mais veut-on savoir quelle part a eue Marie au succès de cette expédition si glorieuse pour la France ? Entendons le général en chef de l'armée française, le vainqueur des Russes, le maréchal Pélissier. Il a écrit : " C'est le lendemain de l'Assomption que j'ai battu les Turcs à Tratkir et le jour de la Nativité de Notre Dame que j'ai pris Malakoff. Ainsi ce sont les bonnes prières de la Ste. Vierge et la foi que nous y avons qui, plus que le vulgaire ne pense, nous ont été d'un si grand secours dans ces deux glorieuses journées."

IX

Les annales de notre propre pays ne nous fournissent-elles pas un trait éclatant de la protection de Marie, attesté par un monument public ? Le 16 Octobre 1690, 34 voiles anglaises portant 3,000 hommes de débarquement se montraient dans le bassin de Québec. Bientôt un envoyé de Phips, le commandant de cette armée, vint sommer le gouverneur M. de Frontenac, de se rendre. Celui-ci répondit fièrement à cette insolence. Son habileté et la valeur de ses troupes forcèrent les ennemis de se retirer au bout de quelques jours. Mais la prière avait eu sa part dans la défense

de la colonie. Dans les communautés religieuses de ferventes supplications étaient montées vers le ciel et celle qui en est la Reine. Le drapeau de la Sainte Famille était hissé sur le clocher de la cathédrale. Les soldats demandaient avec empressement ce qu'ils appelaient les passe-ports de l'Immaculée Conception, c'est-à-dire des formules de prières adressées à la Vierge sans tache. Un vœu avait été fait d'élever à Marie un monument de reconnaissance pour la victoire qu'elle ferait remporter. Aussi après la levée du siége, une procession solennelle dans laquelle on portait l'image de la Vierge Sainte, eut lieu aux quatre églises de la ville ; en action de grâces de ce triomphe, l'Evêque institua la fête de Notre Dame des Victoires, qui fut célébrée le 4e Dimanche d'Octobre et il s'éleva à la Basse-Ville une Eglise en l'honneur de Marie, destinée à être un mémorial de sa protection envers la cité délivrée d'un si éminent danger.

J'aurais pu présenter d'autres faits attestant l'intervention de la Sainte Vierge dans des événements décidant du sort des villes, des armées, des nations. Et vous le savez, il y a des milliers de prodiges de la puissante bienveillance de Marie à l'égard des individus, des familles, des communautés, consignés dans des documents authentiques, attestés par des *ex-voto*, et même par un grand nombre de sanctuaires érigées partout en l'honneur de celle que l'Eglise appelle le Salut des infirmes, le Secours des chrétiens.

X.

Maintenant comment expliquer cette coïncidence entre les invocations adressées à Marie, et les guérisons accomplies, les délivrances de périls imminents qui ont lieu, les victoires extraordinaires qui ont été remportées ?

On dira : c'est l'exaltation du sentiment religieux qui a animé le courage des combattants.—Soit ; mais puisque cette exaltation produit des effets si prodigieux, il faut l'exciter, dans les occasions où elle serait utile, par un hommage rendu à la Vierge

Sainte. On dira encore : il y a dans tout cela un pur hasard.— Je le veux bien ; mais puisque le jeu du culte de Marie donne si souvent des chances, agitons les dés de la prière dirigée vers elle. Et sans doute aucun philanthrope ne trouvera à redire que les malades aient recours à des neuvaines pour avoir l'imagination, ou si vous le voulez, l'hallucination de se croire guéris : c'est une consolation qu'il serait cruel de leur refuser dans leurs souffrances.

Essaierai-je maintenant l'explication catholique ? Pour cela il me faut entrer dans des considérations de l'ordre surnaturel le plus élevé, le plus mystique ; la nature du sujet que je traite l'exige. Le problème est posé ; il faut tenter de le résoudre. Sur quoi s'appuie la foi des populations chrétiennes recourant dans les calamités à l'intercession de Marie, et quelle est l'explication des faits miraculeux qui sont souvent le résultat de ces supplications à la Reine du ciel ? C'est à quoi j'ai à répondre.

XI.

Dieu a décrété l'incarnation du Verbe pour le salut des hommes. Afin que ce Verbe fait chair appartient à la race humaine dont il se chargeait d'expier les fautes, et sur laquelle il devait reverser ses mérites, il lui fallait une mère. Qui ne sent de suite à quelle dignité se trouve élevée cette femme, bénie entre toutes les femmes, de qui l'Homme-Dieu reçoit la vie ? Mère du Fils de Dieu, elle est en même temps, comme parlent les Pères de l'Eglise, l'Epouse du Père Céleste, à qui elle donne un fils selon la nature humaine. Ici il faut un appel au cœur de l'homme. Quel n'est pas l'amour de l'époux pour son épouse, du fils pour sa mère ? A quel degré d'honneur n'elèveraient-ils pas, de quelle jouissance ne favoriseraient-ils pas, selon la mesure de leur puissance, l'époux, celle qui est la compagne et le charme de ses jours, le fils, celle de qui il a reçu la vie, et une si vive affection. Eh bien ! Dieu a fait le cœur de l'homme à la ressemblance du sien : les nobles et purs sentiments de la nature vien-

nent de Dieu, et se trouvent éminemment en lui avec une intensité infinie. Voyez ce que font faire les personnes divines à l'égard de celle qui est avec elles en rapport si étroits.

Dans l'épitre de la messe de ce jour, l'Eglise applique à la Sainte Vierge ces paroles des livres sacrés. " De toute éternité Dieu a tout coordonné en vue de mes destinées. Prov. VIII." On le sent, la créature qui est la mère du créateur, et qui comme telle, selon l'expression du grand docteur de l'Eglise, S. Thomas d'Aquin, touche aux confins de la divinité, doit être comblée de toutes les grâces, et avoir une beauté propre à ravir le cœur de Dieu même, voyant jusqu'à un certain point ses perfections reflétées en son œuvre la plus parfaite. Aussi dans son amour pour elle, il dispose l'ordre de la nature et celui de la grâce de manière à ce que tout porte son empreinte, et montre la grandeur de la destinée que sa sagesse et sa bonté lui ont faite.

Voyez comme tout, dans la nature matérielle, est une image des beautés ou des prérogatives de Marie.

Elle est l'aurore annonçant ce soleil divin qui va éclairer la terre de ses rayons et la féconder de sa chaleur. Elle est belle comme la lune, dont l'aspect a quelque chose de si doux et de si attrayant, et dont la lueur éclaire les ombres de la nuit. Elle est l'étoile du matin dont l'éclat présage un beau jour, ou l'étoile de la mer qui guide dans sa traversée périlleuse le nautonnier vers le port. Elle est l'arc-en-ciel signe de la sérénité du ciel et de la fin des orages. Elle est la nue d'où tombe la pluie qui produit la fertilité. Elle est la terre où germe le fruit salutaire qui entretient la vie. Elle est le lis à blanche corolle, emblème de la pureté ; elle est la rose mystique qui charme par la beauté de sa couleur, et exhale un si délicieux parfum. Elle est l'olivier qui donne l'huile, laquelle est à la fois, une lumière, un aliment, et une onction qui guérit. Elle est la vigne dont le fruit broyé sous le pressoir produit le vin qui est la force et la joie de l'homme. Elle est la source d'où sort le fleuve aux eaux larges et profondes qui embellissent et fécondent les contrées qu'il traverse : elle est la fontaine qui arrose les jardins desséchés et leur fait porter des fleurs et des fruits.

Toutes ces figures empruntées aux livres sacrés, et dans lesquelles on retrouve les rapports de Marie avec son fils divin, nous font voir comme Dieu a voulu que la beauté et les sublimes fonctions de la Vierge sainte eussent leur image dans ce que la nature offre de plus beau et de plus gracieux. Au reste tout le monde matériel n'est qu'un symbole du monde spirituel ; et une des études les plus intéressantes, auxquelles l'intelligence pourrait se livrer, serait celle qui rechercherait le type de lois physiques dans les lois surnaturelles, et tendrait à connaître de quel mystère de l'ordre divin tel phénomène de la création sensible serait l'emblême.

Et maintenant, si nous soulevons encore le voile du plan divin à l'égard de Marie, nous la voyons nous apparaître prophétiquement dans les temps anciens sous la figures de ces femmes auxquelles les récits bibliques ont donné une mémoire immortelle. Marie, c'est Eve recevant de son Epoux le nom de Mère de tous les vivants, nom qui ne pouvait convenir à celle qui a enfanté la mort, mais qui désignait la Mère de la grâce divine, principe de vie éternelle. Marie, c'est Sara à qui une longue prospérité est promise malgré le sacrifice de son fils que Dieu semble demander ; c'est Rebecca, si dévouée pour l'enfant de sa prédilection ; c'est Débora qui conduit les troupes d'Israël à la victoire et chante un cantique qui est le prélude du *Magnificat ;* c'est Betsabée à qui son fils donne un trône à côté du sien, et à qui il dit qu'il ne saurait refuser aucune de ses prières ; c'est Judith, c'est Esther qui délivrent leurs peuples de puissants ennemis ; c'est la Mère des Machabées assistant avec tant de courage au martyre si cruel de ses fils.

XII.

Mais des prophéties plus explicites avaient annoncé Marie à la terre dès les premiers jours du monde dans la femme qui écraserait la tête du serpent. Isaïe avait prédit le mystère de sa maternité virginale, et tout un livre des écritures sacrées a été inspiré au

plus sage des hommes pour redire ses charmes, et célébrer l'alliance si étroite que Dieu devait contracter avec elle.

Enfin la réalité succède à la figure. *Umbram fugat veritas.* La créature dont Dieu avait ainsi préparé les magnifiques destinées avait paru sur la terre : nulle tâche ne flétrissait son âme : elle était remplit de toutes les grâces : il est temps que les dessins de Dieu s'accomplissent. L'ange salue Marie ; il lui annonce qu'elle est la femme choisie pour être la mère du fils du Très-Haut, dont le règne doit être éternel. Le mystère de l'Incarnation s'opère : Marie devient la Mère de Dieu : le Verbe Divin lui doit la vie humaine : il en reçoit tous les soins et toute la tendresse de la maternité élevée au plus haut degré possible d'amour et de dévoûment. Il vit avec elle pendant trente ans ; lui le maître du ciel et de la terre, il se soumet en tout à sa volonté. Il s'en fait accompagner pendant sa prédication évangélique ; à sa parole il commence à opérer ces miracles qui vont attester sa puissance divine.

Quand il consomme son œuvre de la rédemption des hommes sur la Croix, il veut qu'elle se tienne auprès de lui, qu'elle joigne ses larmes à son sang, et à cause de cette part qu'elle prend à sa passion, il la donne pour mère aux hommes qu'il rachète ; elle leur appliquera pour leur donner la vie de la grâce, les mérites qu'il a acquis par sa mort.

Quelques années après qu'il est monté au ciel, il l'appelle à participer à sa gloire. Il a eu son Ascension ; elle a son Assomption ; il la couronne Reine des anges et des hommes ; il remet son pouvoir entre ses mains pour qu'elle en dispose en faveur de ceux qu'il lui a donnés pour enfants. Il veut qu'elle partage ses honneurs sur la terre. Elle a ses fêtes rappellant les merveilles de Dieu à son égard, comme il a les siennes qui redisent aux hommes les grands traits de son amour envers eux. Il ordonne à son Eglise d'unir partout à son culte celui de sa mère. Il veut qu'un autel lui soit dressé dans ses temples, que son image apparaisse à côté de celle de sa croix, et que les lèvres de ceux qui l'aiment joignent le nom de Marie à son nom de Jésus dans l'ex-

pression de la glorification de l'amour et de la confiance. Sans doute Marie n'a rien, ne peut rien par elle-même ; toute sa grandeur et sa puissance viennent de Dieu : et la gloire de l'hommage qui lui est rendu remonte vers le Tout-Puissant qui, selon l'expression de la Vierge elle-même, a fait pour elle de grandes choses. *Fecit mihi magna qui potens est.* Mais ayant destiné sa mère, à être la distributrice de ses grâces il veut que le culte dont elle sera l'objet obtienne son intervention auprès de sa miséricorde.

XIII.

Par cet exposé, nous voyons jusqu'où Dieu a porté son amour pour Marie. Qu'elle révélation de sa bonté infinie, dans ces faveurs immenses accordées à une créature, et par elle à tous les hommes, puisque celle, qui est élevée à un tel degré de gloire et de puissance, est en même temps douée d'un amour maternel à notre égard de la plus ardente intensité, qui doit la porter à user de tout son pouvoir en notre faveur ?

Eh bien, quoique tout dans la doctrine que je viens d'exprimer, soit coordonné parfaitement, et offre par cela même une preuve intrinsèque de sa vérité, cependant cette élévation d'une créature à une dignité presque divine, selon l'expression d'un saint docteur, reste un mystère tel qu'il est repoussé avec une vive répugnance par tous les hérétiques et les incrédules. Ne fallait-il pas que Dieu donnât une démonstration sensible de sa réalité ?

Quand le Christ parut sur la terre, il prouva sa divinité par des miracles. "Mes œuvres, disait-il, rendent témoignage de moi." Le miracle, c'est le seul moyen que Dieu ait à sa disposition pour se manifester aux hommes. Rejeter le miracle, c'est absolument refuser à Dieu d'intervenir, pour faire connaître sa volonté, dans le monde dont il est l'auteur.

On voit maintenant où je voulais en venir. Pour attester la dignité et le pouvoir qu'il a donné à Marie, le Seigneur l'investit de sa puissance miraculeuse. Elle affirme ce qu'elle est par ce

qu'elle fait. Cette multitude de prodiges de toute espèce, guérisons soudaines, délivrance de périls éminents, secours reçus par des voies merveilleuses, conversions quelques fois opérées instantanément comme celle de M. Ratisbone, qui a été si célèbre; tous ces faits surnaturels, auxquels l'impiété n'a à opposer que la stupidité d'une dénégation impuissante à donner la moindre preuve propre à atténuer la certitude de leur réalité; tout cela c'est la déclaration authentique que Dieu fait à la terre de la dignité à laquelle il a élevé Marie, et de la volonté qu'il a de la voir honorée du culte que lui décerne son Eglise.

L'incrédulité domine en notre siècle dans une grande partie de la société; voilà pourquoi les prodiges attestant la puissance et la bonté de la Vierge, Mère de Dieu et des hommes, se sont si multipliés de nos jours. Sans parler d'autres théâtres de l'action merveilleuse de Marie, la France a trois sanctuaires dans lesquels depuis trente ans se sont succédées une suite de merveilles, qui entretiennent la foi aux grandeurs de celle dont un Dieu a fait sa mère, je veux dire N.-D. des Victoire, la Salette et Lourdes.

Mais il faut expliquer l'intervention de Marie, non seulement en faveur des fidèles pris individuellement, mais aussi à l'égard des nations, des sociétés.

Dieu qui a créé l'homme a aussi formé les nations. Il a constitué, dit le texte sacré, les termes de chaque peuple (Deut. 32, 8). Il veut que son autorité à leur égard soit reconnue: il affirme que c'est par lui que les rois règnent, et que c'est lui qui donne le pouvoir de faire des lois (Prov. 8). Il a montré par assez d'interventions extraordinaires de sa Providence, et dans notre siècle plus qu'en aucun âge peut-être, que c'est lui qui fait et défait les empires terrestres. Ce pouvoir, il l'a communiqué au Christ qui est le Roi des hommes, même dans l'ordre temporel, selon ces paroles du Psalmiste: "Je te donnerai toutes les nations en héritage; tu briseras les rois de la terre comme le vase fragile du potier." Ps. 2.

Eh bien, par l'analogie qui se tire des diverses prérogatives que Dieu a accordées à Marie, nous devons la croire appelée à

exercer aussi son domaine sur les nations. Quel est le nom que l'on donne à Dieu pour reconnaître sa souveraineté sur le monde ? C'est le nom de Seigneur, *Dominus.* Cette domination, nous la reconnaissons en Marie par le titre que nous lui donnons—Notre-Dame ; *Domina.*

Dieu veut attester ce pouvoir de Marie, cette autorité qu'elle a sur les nations, par les victoires qu'elle fait remporter, par les merveilles diverses qu'elle a opérées en faveur des peuples qui ont imploré son assistance ; et il déclare par là même qu'il veut qu'elle reçoive un culte national, expression de la foi à son titre de Reine et de Souveraine, même dans la société terrestre.

XIV.

L'événement de Lourdes est la glorification de Marie dans la prérogative que l'Eglise lui a solennellement reconnue, en la proclamant conçue sans péché. Elle s'est nommée elle-même l'Immaculée Conception. Il y a ici quelques considérations à faire qui feront comprendre la raison providentielle du culte rendu en ces jours à Marie Immaculée. Au dogme de la Conception sans tache de la Vierge Sainte se rapportent tous les mystères du christianisme. En effet, ce dogme exprime la foi au péché originel dont Marie a été préservée, la chute et la dégradation de l'homme à laquelle seule elle a été sonstraite, la nécessité d'un rédempteur qui purifie les âmes, et les rende dignes de leur destinée primitive qui est l'union éternelle avec Dieu ; et la divinité du Christ qui n'a voulu avoir une mère si parfaitement pure qu'à raison de sa sainteté infinie. Ainsi la croyance à l'Immaculée Conception, professée si solennellement par l'immense société catholique, est la protestation la plus énergique contre le naturalisme et le rationalisme. Quelle gloire pour Marie de voir ainsi rattachée à elle l'affirmation des dogmes les plus sublimes de la révélation, et la condamnation des erreurs dominantes en ce siècle ? On sent combien l'invocation qu'on lui adresse, comme à la Vierge Immaculée, est chère à son

cœur, et doit la porter à mettre au service de ceux qui lui rendent cet hommage la puissance souveraine dont elle dispose !

Quel sujet d'admiration à l'égard de la sagesse et de la bonté divine, qui maintient la foi de l'esprit aux plus hauts mystères de la religion, en attachant le cœur au culte plein d'amour et de confiance d'une mère commune à Dieu et aux hommes, plus belle que la beauté, plus gracieuse que la grâce, selon l'expression de l'Eglise, et dont la destinée merveilleuse a un charme qui ravit toutes les facultés de l'âme !

Oh ! ce serait une magnifique et attrayante étude, qui complèterait celle que je fais maintenant avec vous, que celle qui rechercherait comment et pourquoi le culte de Marie a conservé et étendu le domaine de la foi catholique dans le monde, et qui examinerait l'influence de ce culte sur la moralité, l'élévation des idées et des sentiments, la civilisation tout entière de la société chrétienne ! Qui pourrait dire tout ce que la croyance aux grandeurs et à la bonté de Marie a donné de sainte exaltation aux âmes, a apporté de consolation aux cœurs affligés, a fourni de hautes et gracieuses inspirations à la poésie et à l'art, a produit d'actes de vertus, de charité surtout, a répandu de parfums de pureté sur les mœurs, a causé de félicité aux hommes ? Tout ce que le christianisme a produit de bien a passé par les mains de Marie : le monde moderne lui doit la délivrance des monstruosités payennes. Du culte de Vénus à celui de Marie, quel immense révolution sociale !

XV.

C'est surtout à l'égard de la femme que, par celle qui est bénie entre toutes les femmes, le christianisme a opéré le changement dont l'effet est à lui seul une preuve de son institution divine. Quelle n'était pas la dégradation et la servitude de la femme au temps du Paganisme ? Quelle dignité elle possède, quelle influence salutaire elle exerce dans la société chrétienne ! Vierge,

épouse, mère, la femme voit dans Marie le modèle de toutes les vertus des divers états où elle peut se trouver. Et elle en offre une image vivante en elle-même, par sa modestie qui fait son honneur et maintient la pureté dans les mœurs sociales, par son dévouement et sa soumission à son époux, par son affection si pleine de sollicitude pour ses enfants, par cette générosité et cette compassion de son cœur, qui lui fait partout apporter elle-même, ou implorer des autres l'indulgence, le secours, la consolation à tous ceux en qui elle voit une infortune. On sent que les qualités qui lui attirent l'estime et l'amour, et les fonctions qu'elle remplit dans la famille, viennent de celui qui a fait la destinée de Marie à la ressemblance de laquelle elle a été formée dans les desseins de la Providence. Il y a encore dans cette analogie, pour l'intelligence qui sait réfléchir, une manifestation de la Sagesse divine, offrant une preuve de plus en faveur de la foi catholique qui charme les esprits et les cœurs par sa doctrine sur la Vierge, Mère de Dieu et des hommes.

Eh bien ! quand les peuples croient à la grandeur, à la puissance, à la bonté de Marie, il ne faut pas s'étonner de la confiance qu'ils reposent en elle, des hommages dont ils l'honorent, des supplications par lesquelles ils implorent son secours. " Au moyen-âge, a dit Montalembert, pleine d'une intelligente confiance en celle qui était de sa part l'objet d'un ardent amour, la chrétienté s'en remettait à elle de toutes ses peines et de tous ses dangers, et se reposait dans l'espérance que Marie veillerait sans cesse pour les besoins de la terre, dont elle est la Reine aussi bien que du ciel."

La confiance des âges de foi envers la Vierge sainte se reproduit en ces jours. C'est le signe du salut de la société, a dit l'immortel pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise.

C'est dans les considérations que je viens de présenter que se trouve l'explication du phénomène religieux et social que l'histoire nous fait voir aux temps passés, et qui apparaît aujourd'hui à nos propres yeux.

Que l'on trouve, si on le peut, au problême posé par les faits ex-

traordinaires qui ont été l'objet de votre attention, une solution plus satisfaisante dans un système, qui donne une plus haute idée de la sagesse et de la bonté de la Providence, montre une harmonie plus marquée entre les lois du monde naturel et celles du monde surnaturel, relève davantage la dignité de l'homme, et soit plus propre à maintenir des idées favorables au bien de la société. En attendant cette solution, je tiens à celle que conformément à la doctrine catholique, je viens de présenter.

C'est la foi à l'empire de la mère de Dieu sur les sociétés qui a amené les témoignages solennels de confiance en sa protection que j'ai rappelés, et auxquels elle a répondu par une assistance si visible et si merveilleuse. Le pélérinage qui vient d'être fait à Lourdes, et les autres démonstrations que la France a vues se faire en l'honneur de Marie obtiendront-ils le salut de ce pays sur lequel gronde si fortement encore l'orage de la révolution ? Avec le chef de l'Eglise nous pouvons l'espérer, du moins après quelque châtiment expiatoire, mais passager. Qui en jetant les yeux sur cette terre de nos ancêtres, que tant de partis déchirent, peut y voir dans la sphère purement humaine, un pronostic d'ordre, d'union et de paix ?—Pour moi, je n'en trouve point d'autre que la bienveillance de Marie, exprimée surtout par son apparition à Lourdes. Les prières qu'on lui a adressées me paraissent avoir plus d'importance pour les destinées de cette nation que les débats de ses assemblées, et le personnage le plus influent sur le sort futur de la France est peut-être Bernadette, la favorite de la Reine du ciel, la priant dans son humble retraite de réaliser les espérances qu'elle a fait naître pour le salut de sa patrie.

XVI.

Et notre pays, à nous-mêmes, a-t-il à reclamer pour son avenir l'intervention de Marie en sa faveur ? Oui, je ne dis pas, pour qu'il recouvre, mais pour qu'il conserve sa foi, principe de la paix dont il a joui, de la gloire morale qu'il possède.

Je l'ai déjà constaté, en une autre occasion, dans une réunion semblable. Notre pays est le plus religieux du monde, et c'est au catholicisme dont il porte si fortement l'empreinte dans ses annales, sur son territoire, dans ses institutions, dans ses mœurs, qu'il doit la conservation de sa nationalité, l'honneur moral de son nom, et l'éclat que jettent sur lui ses magnifiques établissements d'éducation et de charité. Aussi quelle n'a pas été sa dévotion envers la Vierge Sainte ? Elle a été implantée sur cette terre par les premiers missionnaires qui y ont apporté la foi, par les Jésuites surtout qui honorent d'un culte tout spécial la mère de celui dont ils ont l'honneur de porter le nom. Elle a été développée, du moins dans la partie du pays soumise à l'action de leur zèle et de leur piété, par les fils de M. Olier, si pénétrés de la tendre dévotion de leur Père pour Marie, et de son empressement à propager son culte. Nos communautés de femmes, fondées par des saintes, des vertus desquelles elles font encore respirer le parfum, n'ont subsisté dans la sainteté de leur état, et dans l'influence salutaire de leurs œuvres, que par leur union avec la Vierge des Vierges, sans le culte de laquelle il ne saurait exister de religieuse ; et de leurs sanctuaires où les fêtes de Marie sont si belles, de leurs personnes en qui quelque chose de la modestie et des autres vertus de la Vierge Sainte apparaît et attire les cœurs à elle, de leurs paroles portant aux autres les sentiments dont elles sont pénétrées, de l'éducation donnée dans les institutions enseignantes aux jeunes personnes qui deviennent ces mères chrétiennes, dont l'influence est si puissante et si salutaire ; de ces canaux divers d'une même source s'est répandue, en se développant chaque jour plus largement, une vive piété envers la Mère de Dieu. Les Pontifes de l'Eglise du Canada n'ont cessé d'entretenir ce sentiment par un zèle pour la gloire de Marie dont l'expression se retrouve dans nombre de leurs lettres pastorales. Quel collége n'a sa Congrégation de la Sainte Vierge, des fêtes joyeuses et solennelles en son honneur, et un enseignement qui, redisant sa grandeur et sa bonté, produit ou entretient à son égard une dévotion dont la vie entière ressent la douce et sanctifiante efficacité !

Aussi de tout temps en notre pays la piété envers Marie a

exhalé ses suaves parfums et produit des fruits de salut. Elle s'est manifestée par toutes ces Eglises consacrées à la Reine du Ciel sous divers titres, depuis la cathédrale de Québec, dédiée à sa Conception Immaculée, et Notre-Dame de Montréal à son Saint Nom, jusqu'aux chapelles les plus humbles, mais honorées d'être placées sous l'invocation de l'un de ses glorieux priviléges. Quelle foule se presse dans les temples à ses solennités ! Quelle est la paroisse où elle ne voit pas de nombreux fidèles venir chaque jour aux pieds de ses autels, ou devant son image dans les familles, lui rendre un hommage de glorification et de confiance pendant le mois qui lui est consacré ! Par quelles démonstrations d'une foi vive et d'une sainte allégresse a été accueillie partout la proclamation du dogme de la Conception immaculée ? Qui ne se rappelle ces *Triduum* célébrés avec tant de pompe, ces illuminations des cités et des bourgades, ces processions si solennelles, ces hymnes et ces cantiques qui attestaient en tout lieu la piété canadienne envers Marie ?

XVII.

Le culte de la Sainte Vierge est le signe de la vivacité de la foi chez une nation. Aussi, notre pays si distingué par cette dévotion brille-t-il d'un vif éclat par la pureté de sa foi.

Il n'y a actuellement parmi nous aucun journal irréligieux; certaines feuilles qui ont, je ne dis pas affiché pleinement l'impiété, mais fait des tentatives pour affaiblir le respect et la soumission à l'Eglise n'ont pu vivre longtemps au milieu de cette atmosphère de foi catholique dans laquelle respire notre population Si récemment, dans un procès célèbre, quelques voix ont fait entendre un hideux accent de haine contre le sacerdoce et les institutions religieuses, elles ont été étouffées par le cri de l'indignation générale qui s'est élevée contre elles. Quand l'Encyclique *Quantá curá* a condamné les erreurs renfermées dans le fameux *Syllabus*, elle a trouvé chez tous les catholiques une soumission entière ; nulle parole ne s'est élévée de leur part en opposition à celle du

vicaire du Christ ; et dans notre parlement, au milieu d'une majorité protestante, le chef du ministère qui represente au gouvernement les intérêts de la population canadienne française, a fait protestation solennelle de sa foi et de son adhésion à la doctrine pontificale. L'Eglise n'a reçu dans ces derniers temps aucun hommage semblable d'un autre homme d'Etat.

Non, nulle des doctrines que l'Eglise a repoussées n'a aujourd'hui de défenseur avoué en notre pays. Ici, il n'y a pas de libéralisme dans le sens condamné par le vicaire du Christ ; car il ne s'agit pas évidemment du libéralisme politique. Personne parmi ceux qui font profession de catholicisme, ne proclame comme un principe absolu la liberté des cultes, de la parole, de la presse ; personne ne soutient que le meilleur ordre politique est celui où l'Etat est indifférent à toute religion. Si l'on admet que dans quelque société, la tolerance civile, restreinte en de certaines limites toutefois, peut et même doit être accordée, ce n'est que comme un moindre mal, une exception de circonstance à une loi dont l'autorité est reconnue.

Ici point de gallicanisme. Sans doute par suite des doctrines qui prévalaient en France depuis 1682, et qui avaient été importées en ce pays, on a pu pendant un certain temps être plus ou moins attaché à la déclaration des quatre articles. Mais à mesure que la discussion faisait briller la lumière sur cette question, que certains actes du siège pontifical exprimaient une désapprobation plus ou moins explicite des erreurs du gallicanisme, les idées se réformaient, l'enseignement se rapprochait de plus en plus des doctrines romaines. Longtemps avant le Concile du Vatican, l'infaillibilité du Pape était généralement admise parmi nous. Aussi la proclamation de ce dogme n'a trouvé ici, non seulement aucun contradicteur, mais nul esprit hésitant à l'accepter, ou cherchant à y donner une interprétation propre à en fausser le sens et à en affaiblir la portée. Tous les évêques de la province se sont prononcés en faveur du Vicaire du Christ, et ils ont pu attester que c'était la croyance commune des fidèles de leur diocèse.

Si l'on entend par gallicanisme l'assujettissement de l'Eglise à

l'état, voici ce que j'ai à dire sur ce sujet relativement à notre pays. L'esprit dont était imprégnée l'ancienne jurisprudence française s'est fait sentir jusqu'à un certain point dans celle qui a été suivie en cette contrée. Le droit canonique, pas plus que dans aucun autre pays du monde, n'est mis ici en pratique dans toutes ses prescriptions. Mais notre Code a été reconnu à Rome comme le plus catholique de tous ceux qui régissent aujourd'hui les divers états de la chrétienté. Dans aucune autre contrée, l'Eglise ne jouit d'une aussi entière liberté que dans la nôtre, et ne reçoit une telle protection de l'autorité civile. Sans doute, il se trouve dans nos lois quelques rares dispositions qui ne sont pas entièrement conformes à la législation de l'ordre spirituel. Mais qui affirmerait parmi nous qu'elles sont parfaitement normales ? Qui au contraire ne déclare qu'en principe l'Etat ne saurait imposer à l'Eglise des lois qui mettraient des entraves à l'autorité qu'elle a reçue du Christ ? Qui n'admet qu'une modification de ce qu'il y aurait de défectueux dans notre code est à désirer et à effectuer en temps opportun. Je suis porté à le croire ; chez tous nos législateurs catholiques, il y a accord dans les idées que je viens d'exprimer. Aucun membre de notre parlement ne voudrait concourir à une loi contraire aux intérêts de l'Eglise. Mais de cette disposition générale des esprits, il ne s'ensuit pas que toute réforme doive être faite d'une manière précipitée. Attendre le calme pour garder la prudence, agir avec précaution à cause de la complication qu'offre sur certains points de notre ordre légal le mélange de ce qui est civil, procéder avec mesure pour ne pas blesser la susceptibilité ombrageuse des citoyens d'un autre croyance que, dans notre état politique, nous ne devons pas heurter, dans l'intérêt même de nos droits religieux ; en un mot, tenir fortement aux principes catholiques, les exposer et les défendre sans cesse, mais n'en presser en certains cas l'application rigoureuse que selon l'opportunité des circonstances ; non, cela ce n'est pas vouloir que l'Eglise soit l'esclave de l'Etat ; c'est au contraire se montré pénétré de l'esprit de l'Eglise elle-même, qui affirme toujours hardiment ses droits, mais qui pour les faire reconnaître dans la pratique, procède avec une prudence, une temporisation, une tolérance, qu'elle sait devoir servir à sa

cause, se montrant en cela, comme en tout le reste, animée de la Sagesse divine, dont il est dit qu'elle attint à sa fin avec force, en disposant tout avec suavité. *Attingit ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter.* Sap. VIII. I.

XVIII.

Ces idées catholiques, que je crois dominer dans notre pays, ne datent pas d'hier. Il y a plus de 40 ans que j'enseigne dans l'institution à laquelle j'ai consacré ma vie. Dès les premières années de mon enseignement, j'ai eu pour collègue ce professeur si éminent dont vous et moi déplorons si vivement la perte. J'ai ici des auditeurs de nos leçons à tous deux qui ont depuis longtemps quitté les bancs du collége. Nous avons eu l'occasion de traiter devant eux les questions du gallicanisme, et des rapports de l'Eglise avec l'Etat. Ils peuvent dire, ainsi que tous les anciens élèves de notre institution, si nous avons apporté à ces questions une solution différente de celle que tout catholique doit leur donner aujourd'hui. Cet enseignement a franchi les portes de notre maison. Depuis plus de 30 ans, et sur les journaux, et dans des brochures, et dans les dissertations publiques de nos séances littéraires, nous avons eu l'occasion de parler de ces mêmes matières, ce qui a rendu notre enseignement public en quelque sorte : et il a toujours été tel qu'il est donné aujourd'hui. Eh bien ! il n'a rencontré de contradiction d'aucune maison d'éducation, d'aucun membre du clergé, d'aucun journal reconnu comme catholique. Nous n'avons donc pas à réclamer la triste gloire d'une orthodoxie exclusive. Aussi je crois pouvoir l'affirmer : même avant les récentes décisions dogmatiques, les doctrines opposées au gallicanisme, et à l'autorité de l'Etat sur l'Eglise étaient généralement adoptées dans notre pays.

Et je le répète : il n'est aujourd'hui personne qui les combatte. Il est possible que dans les discussions qui ont eu lieu dans les journaux sur ces matières, il se soit glissé quelque proposition erronée, faute d'études théologiques suffisantes, mais ceux qui les auraient émises, s'il s'en trouve réellement, n'auraient jamais voulu soutenir sciemment un enseignement repoussé par l'Eglise.

Il est bien entendu que je ne prétends pas dire qu'il n'y ait pas en ce pays certains hommes animés d'un esprit hostile à l'autorité et aux doctrines de l'Eglise ; mais ils sont peu nombreux : on ne les compte pas parmi les catholiques, bien qu'ils en réclament quelquefois le nom. Logiquement, ils devraient se déclarer incrédules. Toutefois, telle est la force de l'opinion catholique parmi nous qu'ils n'osent la braver ; et de fait il n'y a eu aucune protestation de leur part contre les décrets du Concile du Vatican. Ils sont loin sans doute d'y adhérer ; mais ils savent qu'ils ne pourraient publiquement y refuser leur soumission, sans mettre sur leurs fronts le titre honteux d'apostats ; et l'on conçoit qu'il leur en coûte de s'infliger à eux-mêmes cette ignominie.

Ne tenant pas compte de ceux dont je viens de parler, je crois pouvoir dire, à l'honneur de notre nom, que l'orthodoxie est générale parmi nous.

L'Eglise voit ici les intelligences soumise à ses doctrines ; les hommes placés au premier rang de notre ordre social s'inclinent devant son autorité. Eh bien, il y a là pour notre pays une gloire que nous devons en toute circonstance revendiquer pour lui ; il n'en est pas de plus belle dont il puisse être honoré. C'est un acte de patriotisme de le défendre contre toute attaque qui tendrait à affaiblir la pureté de sa renommée sous ce rapport, et c'est un acte d'amour pour l'Eglise de la montrer, elle qui est si affligée ailleurs, régnant ici avec un empire non contesté. Et nous pouvons dire à notre bien-aimé Pontife Pie IX : Notre pays, qui a offert le sang d'un si grand nombre de ses enfants pour la défense de votre pouvoir temporel, rend l'hommage d'une soumission générale des esprits et des cœurs à votre autorité spirituelle.

XIX.

Cet honneur religieux qui s'attache à notre nom national, faisons tous nos efforts pour le conserver. Avec l'intégrité de notre foi, nous maintiendrons la moralité, la tranquillité, le bonheur que notre société a possédés jusqu'à ces jours. Le culte de

Marie, d'après les considérations que j'ai exposées, à sa part, comme cause, dans cette félicité dont nous avons joui. Qu'il soit de plus en plus florissant parmi nous, et une plus grande prospérité, même dans l'ordre matériel, devra être l'objet de nos espérances. Qu'il se manifeste non-seulement par les pratiques de la dévotion individuelle, mais par des hommages publics et solennels, rendus en certaines circonstances, à la Reine du ciel et de la terre. Que le patronage de Marie soit invoqué par les diverses societés, faites dans un but, je ne dis pas exclusivement religieux, mais honnête et utile, suivant l'exemple que nous donne cette association de l'*Union Catholique* qui s'est placée sous la protection de Marie Immaculée. Ces diverses démonstrations de la foi en la puissance et en la bienveillance de la Mère de Dieu nous obtiendront de sa part pour notre bonheur comme nation, cette intervention si salutaire qu'elle a fait apparaître en faveur d'autres peuples. Une étude approfondie des destinées de Marie et de son action sur la société, chez les hommes à qui leur éducation permettrait de s'y livrer, donnerait une impulsion plus forte à la glorification et à l'invocation dont elle est déjà l'objet dans notre pays : c'est dans ce but que j'ai offert à votre attention le sujet que je traite.

XX.

Il faut savoir unir habituellement le surnaturel au naturel. Ces deux ordres ne sont pas séparés l'un de l'autre dans les desseins de Dieu ; les lois auxquelles le monde d'ici-bas est soumis viennent d'en haut. L'homme a besoin de chercher ailleurs que dans le sphère terrestre la solution des grands problèmes qui se présentent à son intelligence, son cœur a des désirs dont la satisfaction ne peut être complète dans les jouissances limitées que ce monde sensible peut lui offrir ; ses misères demandent une consolation et un soulagement que la compassion et la puissance humaine ne peuvent toujours lui donner ; et à chaque instant, dans tout ordre de chose, il trouve à la réalisation de sa volonté un obstacle qui le convainc de son impuissance, et lui montre la nécessité d'un secours emprunté à une force plus grande que

toute celle dont il demanderait l'assistance sur la terre. Et la société, comme l'homme pris isolement, a aussi ses angoisses, ses périls, ses perplexités, ses désastres auxquels ne remédient efficacement ni les combinaisons politiques, ni la force des armées.

C'est parceque a prévalu, dans ce dernier âge, l'idée de la séparation de l'ordre surnaturel de l'ordre naturel, de la complète indépendance du mouvement social de l'influence religieuse, que de si grandes catrastrophes signalent l'histoire contemporaine. Les peuples qui ne regardent pas au Ciel l'étoile qui doit les conduire, font fausse route, et se brisent sur de terribles écuils. Là où la religion n'exerce pas son empire, la civilisation ne progresse plus : elle cède la place à la révolution qui bouleverse tout. L'incrédulité amène le règne de la terreur, c'est-à-dire le sang et les ruines.

La France a vu à l'œuvre, dans le pillage l'incendie et le meurtre, ceux à qui les idées surnaturelles sont étrangères ; et voilà pourquoi aujourd'hui une partie de sa population lève les yeux au ciel et vers Marie pour se soustraire à ses fléaux. C'est la leçon que nous donne cet exemple que j'ai voulu rappeler. Mais plus heureux que ceux qui habitent le pays de nos pères, ce que nous avons à demander, nous, c'est la conservation de la foi si vive en notre société, qui nous préservera des malheurs de la France et des autres pays qui, sous l'empire des doctrines anti-catholiques, ne connaissent plus que les injustices, les violences, et la crainte continuelle d'épouvantables désastres. Nous devrons ce bonheur dans l'avenir comme nous l'avons dû dans le passé, à celle qui est l'objet d'un culte si général dans notre peuple.

Cet entretien vous dirai-je en terminant, a ressemblé à un sermon par la nature de son sujet. Cependant, vous le voyez, ce qui en a été le but n'est pas, immédiatement du moins, la vie éternelle, souhait final de tout prédicateur, mais une grande félicité temporelle à acquérir toutefois, par un moyen de l'ordre religieux. Et je vois à l'attention bienveillante avec laquelle vous avez écouté mes paroles, que je n'avais pas compté en vain, en traitant cette matière, sur la foi et l'intelligence de ceux auxquels j'ai eu l'honeur de m'adresser.